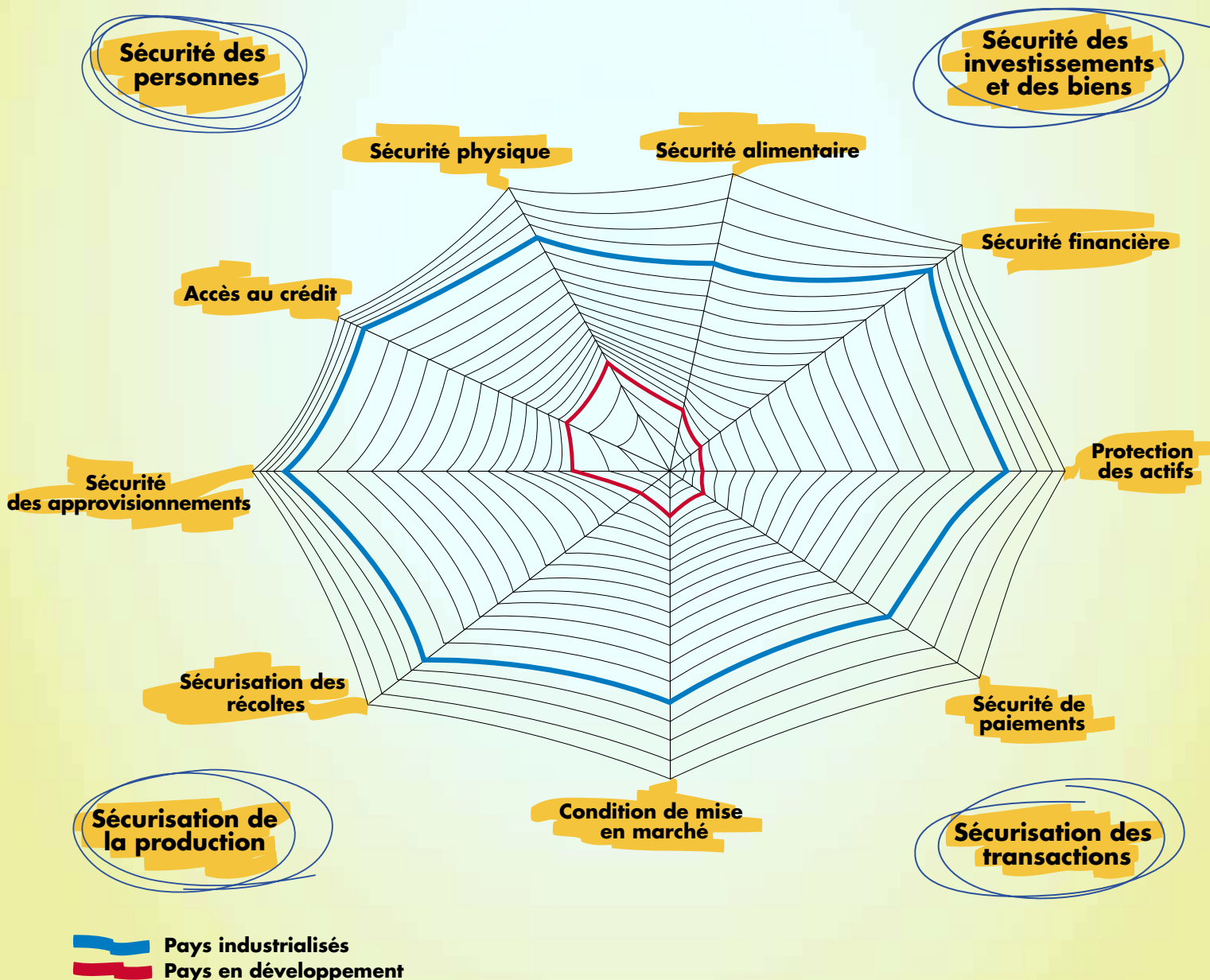
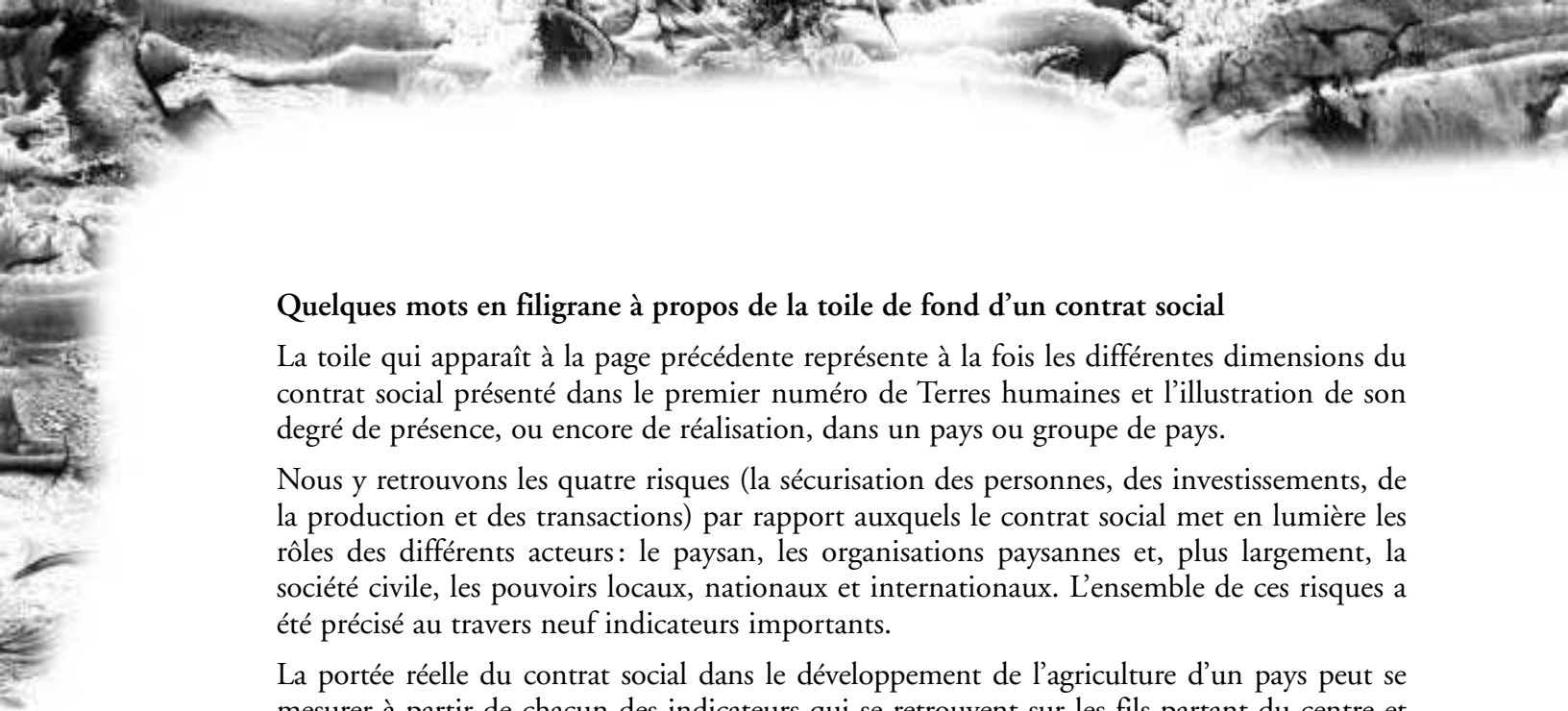


# *Des Hommes d'étoffe, l'agriculture est au coton*

**Toile de fond d'un contrat social  
Pour une agriculture garante de la sécurité alimentaire**





### Quelques mots en filigrane à propos de la toile de fond d'un contrat social

La toile qui apparaît à la page précédente représente à la fois les différentes dimensions du contrat social présenté dans le premier numéro de Terres humaines et l'illustration de son degré de présence, ou encore de réalisation, dans un pays ou groupe de pays.

Nous y retrouvons les quatre risques (la sécurisation des personnes, des investissements, de la production et des transactions) par rapport auxquels le contrat social met en lumière les rôles des différents acteurs: le paysan, les organisations paysannes et, plus largement, la société civile, les pouvoirs locaux, nationaux et internationaux. L'ensemble de ces risques a été précisé au travers neuf indicateurs importants.

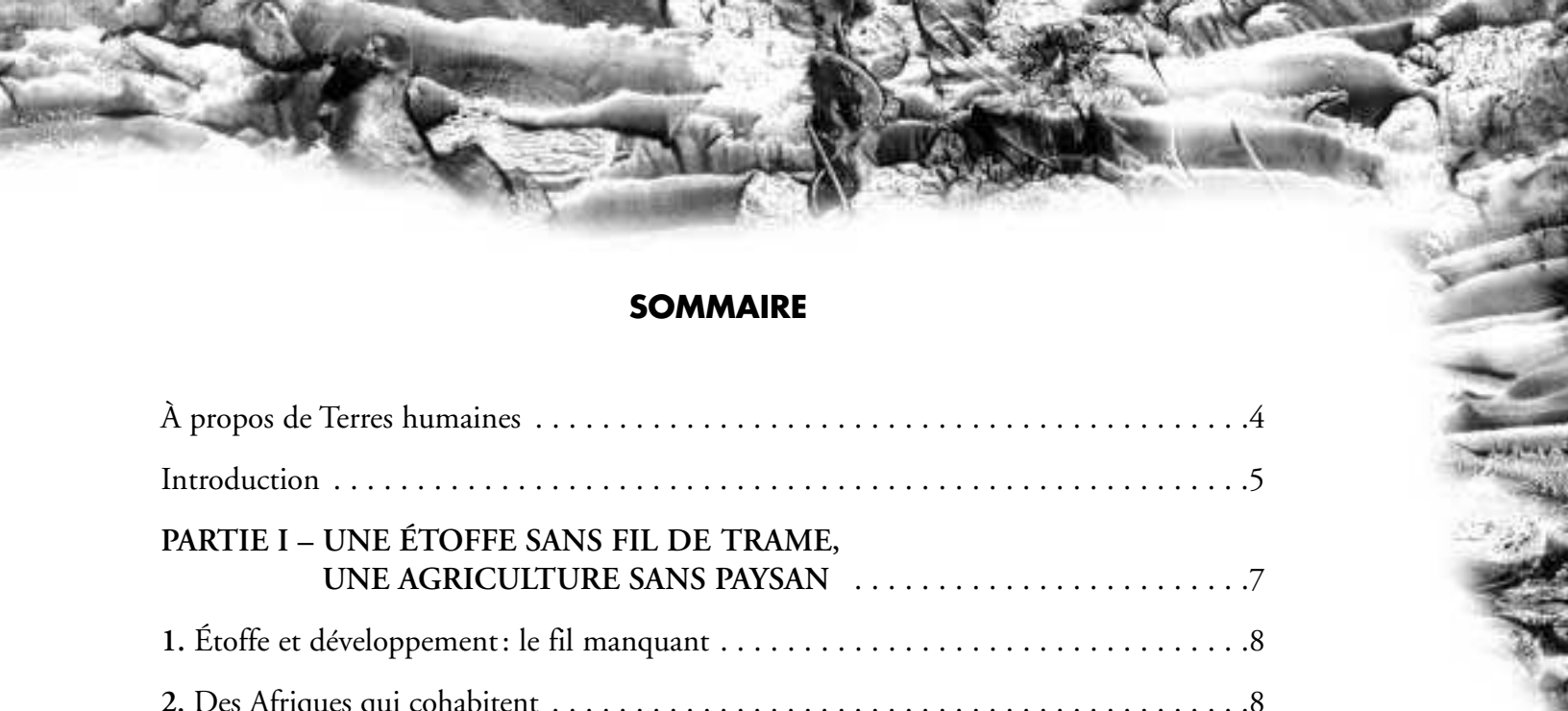
La portée réelle du contrat social dans le développement de l'agriculture d'un pays peut se mesurer à partir de chacun des indicateurs qui se retrouvent sur les fils partant du centre et allant vers l'extérieur et où le centre représente le point «O» et l'extrémité du fil le point «100».

Pour fin de compréhension, nous avons, de façon subjective, mesuré le degré de réalisation du contrat social dans les pays en voie de développement (fil en rouge) et les pays industrialisés (fil en bleu). Cet outil peut et doit être utilisé de façon plus systématique et ainsi permettre d'évaluer la situation présente dans un pays, la comparer avec d'autres et voir également comment elle évolue au fil des ans.

Maintenant, d'un fil à un autre, nous vous invitons à passer à la lecture de Terres humaines II.



sécurisation  
des personnes  
des investissements  
de la production  
des transactions



## SOMMAIRE

À propos de Terres humaines . . . . .	4
Introduction . . . . .	5
<b>PARTIE I – UNE ÉTOFFE SANS FIL DE TRAME, UNE AGRICULTURE SANS PAYSAN . . . . .</b>	<b>7</b>
1. Étoffe et développement: le fil manquant . . . . .	8
2. Des Afriques qui cohabitent . . . . .	8
3. En toile de fond: la non-reconnaissance de la profession . . . . .	10
Schéma analytique . . . . .	12
<b>PARTIE II – UNE VISION GLOBALE, POUR UNE SOLUTION LOCALE . . . . .</b>	<b>13</b>
1. Les paysannes et les paysans à la barre du développement de l'agriculture . . . . .	15
1.1 L'agriculture, moteur du développement du milieu . . . . .	15
1.1.1 Avoir accès aux savoirs . . . . .	16
1.1.2 Avoir accès aux nouvelles technologies, à la recherche et au financement . . . . .	18
1.1.3 Avoir accès aux ressources: eau et terre . . . . .	19
1.1.4 Avoir accès au marché . . . . .	20
1.2 Le paysan citoyen, la responsabilité citoyenne . . . . .	21
1.3 Le rôle des pouvoirs locaux . . . . .	22
2. La nécessaire concertation des paysannes et des paysans . . . . .	24
2.1 L'organisation paysanne et l'exercice de la citoyenneté . . . . .	25
2.2 L'organisation paysanne et l'exercice de la profession . . . . .	25
2.3 Le leadership organisationnel . . . . .	27
3. L'État: un rôle de régulation et d'encadrement . . . . .	28
En conclusion . . . . .	30



## À propos de Terres humaines

Le XXI<sup>e</sup> siècle est là devant nous, en nous, avec ses réussites et ses échecs, ses potentialités et ses incertitudes. C'est justement un peu de ce monde que nous tentons de repenser dans la collection *Terres humaines*, cela au cœur de l'aventure de terres et d'êtres, labourés et labourant.

La *coopération de paysans à paysans* nous exige cet effort de réflexion et de recul rigoureux. Il importe, selon nous, de se dégager un peu de la trop grande force qui pousse et qui accélère aveuglément les pas, limitant trop souvent notre capacité de penser et d'agir.

Dans *Terres humaines*, loin de nous l'idée de fuite en avant ou de repli sur soi. Cette collection se déploie humblement dans le sens d'une exploration des germes créateurs surgissant des mains terriennes et des terres paysannes s'interpellant.

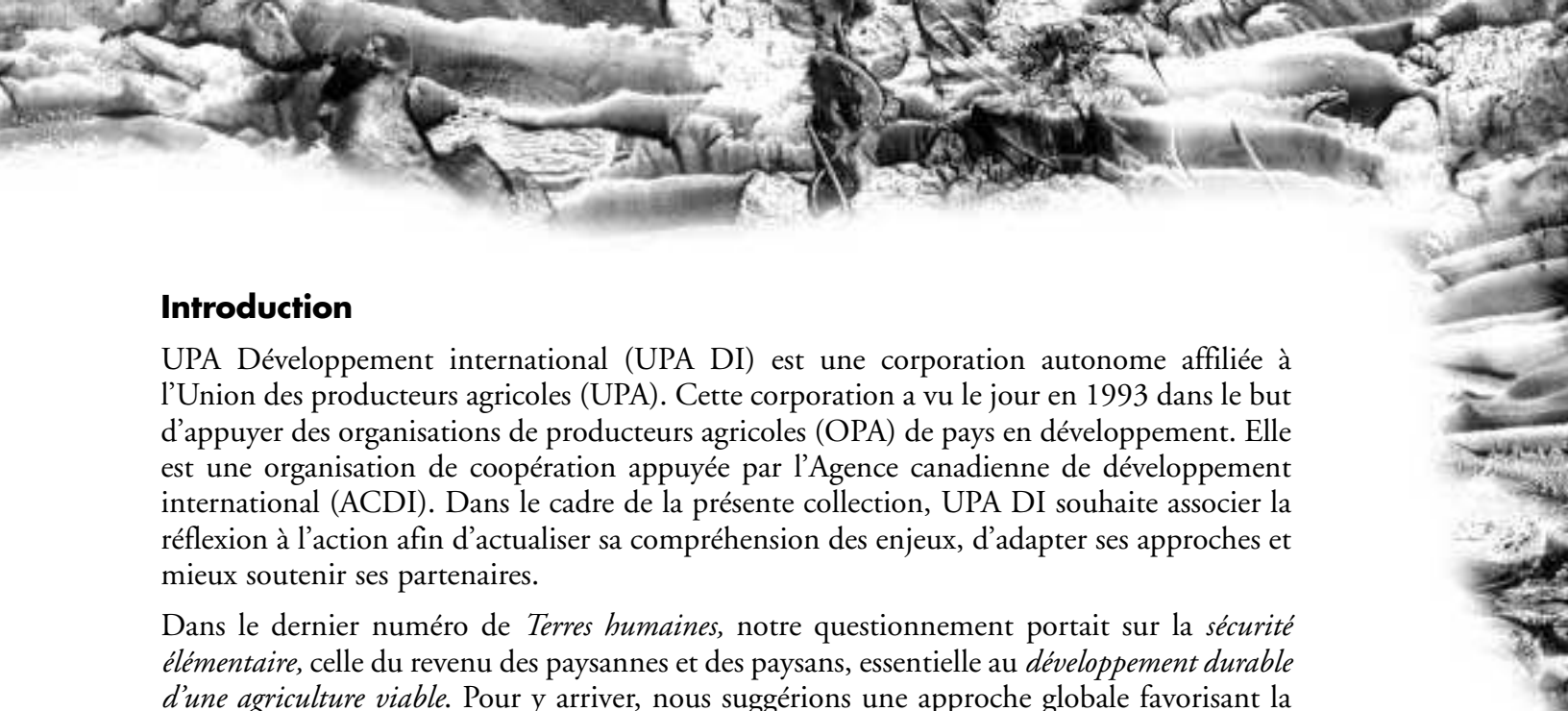
C'est ainsi que nous voulons contribuer à une compréhension plus riche du monde paysan à la fois façonné par la tradition, la mémoire et l'espérance collectives et menacé dans ses horizons, ses espoirs d'un mieux-être.

La collection *Terres humaines* pose ici un second regard sur l'évolution de l'agriculture en Afrique, d'hier à aujourd'hui, sous l'angle de la reconnaissance de l'apport des femmes et des hommes, pour une agriculture justement plus humaine.

Nous invitons donc toutes celles et tous ceux qui croient en la force de la réflexion, du dialogue, en vue d'un ordre plus sage et plus juste sur cette terre humaine, à partager ce deuxième numéro de la collection.

UPA Développement international

[upadi@upa.qc.ca](mailto:upadi@upa.qc.ca)  
[www.upadi-agri.org](http://www.upadi-agri.org)



## Introduction

UPA Développement international (UPA DI) est une corporation autonome affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Cette corporation a vu le jour en 1993 dans le but d'appuyer des organisations de producteurs agricoles (OPA) de pays en développement. Elle est une organisation de coopération appuyée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Dans le cadre de la présente collection, UPA DI souhaite associer la réflexion à l'action afin d'actualiser sa compréhension des enjeux, d'adapter ses approches et mieux soutenir ses partenaires.

Dans le dernier numéro de *Terres humaines*, notre questionnement portait sur la *sécurité élémentaire*, celle du revenu des paysannes et des paysans, essentielle au *développement durable d'une agriculture viable*. Pour y arriver, nous suggérons une approche globale favorisant la participation de tous les acteurs, partenaires au développement, clarifiant les responsabilités et partageant les risques dans le cadre d'un véritable contrat social.

Le présent numéro, *Des Hommes d'étoffe<sup>1</sup>, l'agriculture est au coton<sup>2</sup>*, part du constat que malgré l'engagement de ces grands hommes, souvent d'État, l'agriculture africaine a du mal à se développer et la profession paysanne n'est toujours pas reconnue comme telle.

Quel est le fil manquant à la trame du métier pour créer tant de mailles laissant filer les efforts des unes et des autres pour le développement de l'agriculture?

Toujours à partir d'une vision globale du développement de l'agriculture, nous tenterons de décrire comment cette approche peut se traduire dans des solutions locales, une approche du développement de l'agriculture que nous qualifions de «glocale».

Nous explorerons cette approche «glocale» du développement de l'agriculture sous trois angles principaux :

- Les paysannes et les paysans à la barre du développement de l'agriculture.
- La nécessaire concertation des paysannes et des paysans : l'individualisme collectif.
- L'État : un rôle de régulation et d'encadrement.

Bonne lecture!

<sup>1</sup> Une étoffe étant un tissu de qualité supérieure, solide, un homme d'étoffe a donc une personnalité forte, possède de grandes qualités.

<sup>2</sup> « Être au coton » : expression québécoise signifiant être fatigué, épuisé, usé.





*Partie I*

*Une étoffe sans fil de trame,  
une agriculture sans paysan*





## ① **Étoffe et développement : le fil manquant**

Depuis plus de dix ans déjà, UPA DI est un témoin privilégié du développement, mais également du non-développement de l'agriculture africaine. Dix ans où nous-mêmes avons mis, *comme dirait l'hôte, l'épaule à la houe*. Au rayon du développement, cela fait une bien petite circonférence, nous direz-vous. Sans langue de bois, comme d'habitude nous chercherons à décrire le phénomène plus qu'à en décrire les acteurs.

De toute façon, il s'agit d'un sujet d'une telle complexité qu'il est difficile d'en faire le tour. Une chose est sûre cependant, la majorité des observateurs s'entendent pour dire que les résultats sont décevants, sinon franchement insuffisants.

À ce jour, l'évolution de l'agriculture africaine ne permet toujours pas de répondre aux besoins de la croissance démographique du continent. Or, il est certain que l'Afrique possède en son sein toutes les capacités, en commençant par ses hommes et ses femmes, pour répondre aux besoins de ses populations. Et c'est justement par là que nous allons commencer, par les Hommes. Hommes au sens humain du terme, même si dans les faits les êtres du pouvoir, les gens au pouvoir sont ces hommes, ces Hommes d'étoffe.

Parmi tous ceux qu'il nous a été donné de rencontrer, plusieurs ont du talent, énormément de talent. Certains ont même du génie. Malgré cela, depuis les indépendances au début des années 1960, l'agriculture africaine n'arrive pas à s'imposer, à prendre son rang.

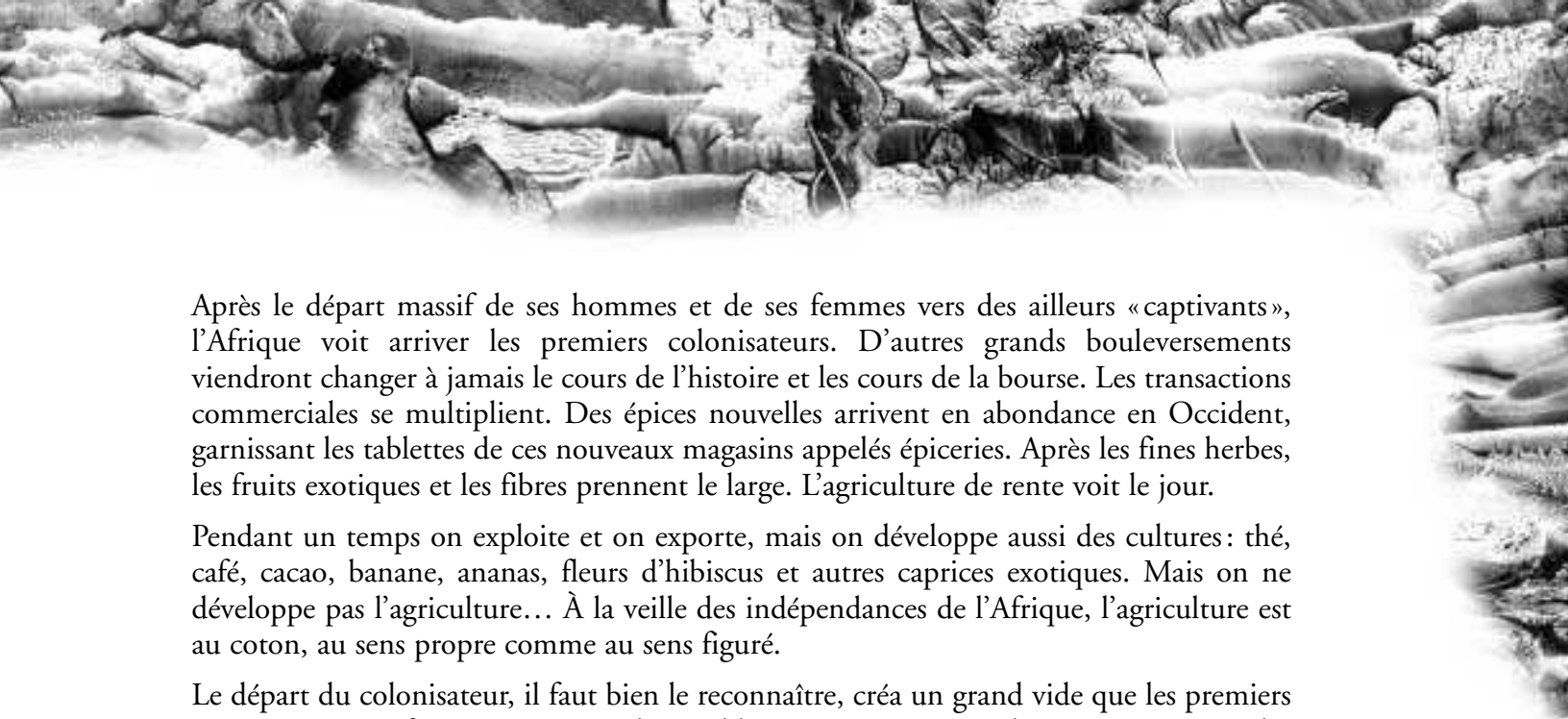
Monsieur Zacharie Perevet, ministre de l'Agriculture du Cameroun, relatait en entrevue, en juin 1999, les étapes de l'évolution de l'agriculture de son pays. Il évoquait que les cultures de rente ont pris leur essor en même temps que la colonisation, que le développement des sociétés d'État est arrivé avec les indépendances et que le recentrage des politiques agricoles autour du paysannat a coïncidé avec les programmes d'ajustements structurels.

## ② **Des Afriques qui cohabitent**

Il y a eu deux Afriques sur le même continent; l'Afrique, berceau de l'humanité, puis celle d'après les indépendances. Entre les deux, une grande parenthèse de négation de l'Afrique au cœur de laquelle l'esclavage, la déportation et la colonisation marquèrent le quotidien, reléguant l'Afrique au rang de sous-continent.

La plus vieille des deux Afriques ne connaissait pas vraiment l'agriculture. Les pratiques de cueilleurs-chasseurs assuraient la subsistance. Dans ces temps-là, la grande majorité des gens n'avait qu'à tendre les bras pour cueillir le fruit descendu. Chemin faisant, nul n'avait besoin d'être observateur pour contempler la flore et la faune sauvages. Arrivé à la plage, il suffisait d'un peu de patience et de beaucoup de savoir-faire pour attraper le premier poisson à être grillé. Puis, peu à peu, pendant que les hommes faisaient la chasse, les femmes développaient une nouvelle complicité avec la Terre et découvraient l'agriculture. Depuis lors, même sous la gouverne des « Hommes d'étoffe », l'agriculture se conjugue au féminin.





Après le départ massif de ses hommes et de ses femmes vers des ailleurs « captivants », l'Afrique voit arriver les premiers colonisateurs. D'autres grands bouleversements viendront changer à jamais le cours de l'histoire et les cours de la bourse. Les transactions commerciales se multiplient. Des épices nouvelles arrivent en abondance en Occident, garnissant les tablettes de ces nouveaux magasins appelés épicerie. Après les fines herbes, les fruits exotiques et les fibres prennent le large. L'agriculture de rente voit le jour.

Pendant un temps on exploite et on exporte, mais on développe aussi des cultures : thé, café, cacao, banane, ananas, fleurs d'hibiscus et autres caprices exotiques. Mais on ne développe pas l'agriculture... À la veille des indépendances de l'Afrique, l'agriculture est au coton, au sens propre comme au sens figuré.

Le départ du colonisateur, il faut bien le reconnaître, créa un grand vide que les premiers gouvernements africains tentèrent de combler par une prise en charge qui maintiendra encore longtemps l'infantilisation des paysans.

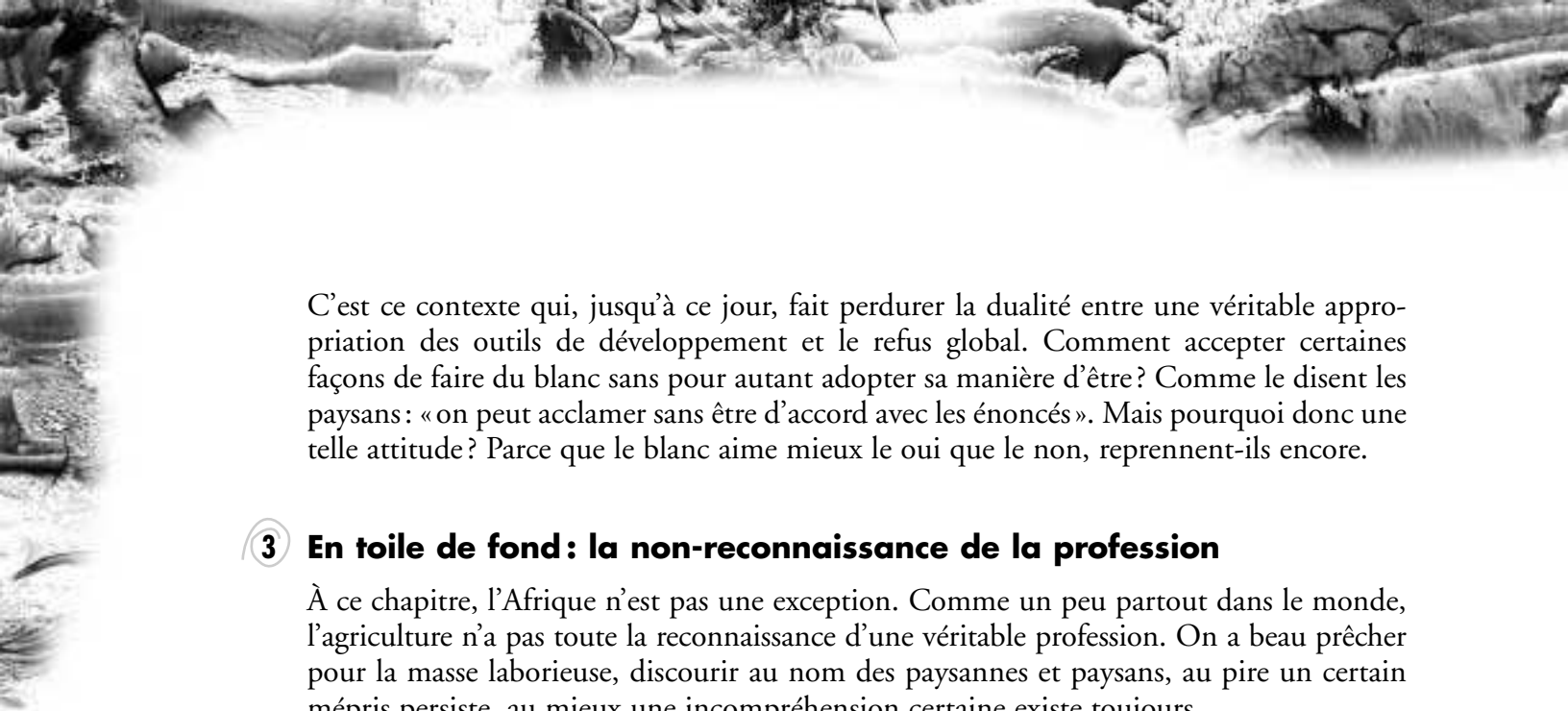
En ce début de siècle, dans l'intérieur profond de chaque Africain cohabite toujours, en partie du moins, les deux Afriques. Comme pour exorciser les maux du passé, à première vue, certains leaders africains se sont comportés, depuis quarante ans, de manière arbitraire dans leur quête d'émancipation, souvent au mépris des réalités paysannes. Les expériences sont vite jetables, d'autant plus qu'elles sont souvent inspirées, pour ne pas dire téléguidées, par ces mêmes blancs qui jadis les ont poussés à la mer avant de les faire échouer dans un autre monde que le leur.

Il faut dire également que les indépendances arrivent en pleine guerre froide. Voulant prendre leurs distances, certains dirigeants africains lorgnent du côté socialiste et y trouvent une oreille attentive. Il s'ensuit toutes sortes d'aventures plus ou moins heureuses refoulant les paysannes et les paysans jusque dans leurs derniers retranchements.

Parmi les blancs d'antan, aujourd'hui coopérants, mal à l'aise devant l'histoire et tant d'égarements, certains cherchent à se racheter. Handicapés de cette culpabilité, voyant chaque fois que leurs stratégies sont rejetées, ils changent de cap à tout moment. Les uns cherchent ainsi à répondre aux besoins de l'heure des autres. Ces derniers, croyant qu'il s'agit d'un nouveau leurre, tentent d'en soutirer le maximum, surtout que les solutions avancées ne sont pas forcément les leurs.

Coincée dans un modèle sans lendemain véritable, l'agriculture de rente stagne au début des années 1990. L'agriculture vivrière, quant à elle, demeure pour l'essentiel une agriculture de subsistance. Les programmes d'ajustements structurels laissent déjà leurs empreintes et la bière « conjoncture »<sup>3</sup>, en format réduit, témoigne de la précarité de la situation. Les fonctionnaires sont remerciés avant d'être « déflatés » et encouragés à rentrer au village. Aux yeux de certains, « enfin il existera une classe paysanne instruite ». Les sociétés d'État sont démantelées et le soutien à l'agriculture réduit à néant.

<sup>3</sup> Dans le contexte des programmes d'ajustements structurels, devant les difficultés économiques des consommateurs lors des années 1980, les brasseurs du Niger mettent en marché la bière « conjoncture », un format à mi-chemin entre la grande et la petite.



C'est ce contexte qui, jusqu'à ce jour, fait perdurer la dualité entre une véritable appropriation des outils de développement et le refus global. Comment accepter certaines façons de faire du blanc sans pour autant adopter sa manière d'être? Comme le disent les paysans: «on peut acclamer sans être d'accord avec les énoncés». Mais pourquoi donc une telle attitude? Parce que le blanc aime mieux le oui que le non, reprennent-ils encore.

### ③ **En toile de fond: la non-reconnaissance de la profession**

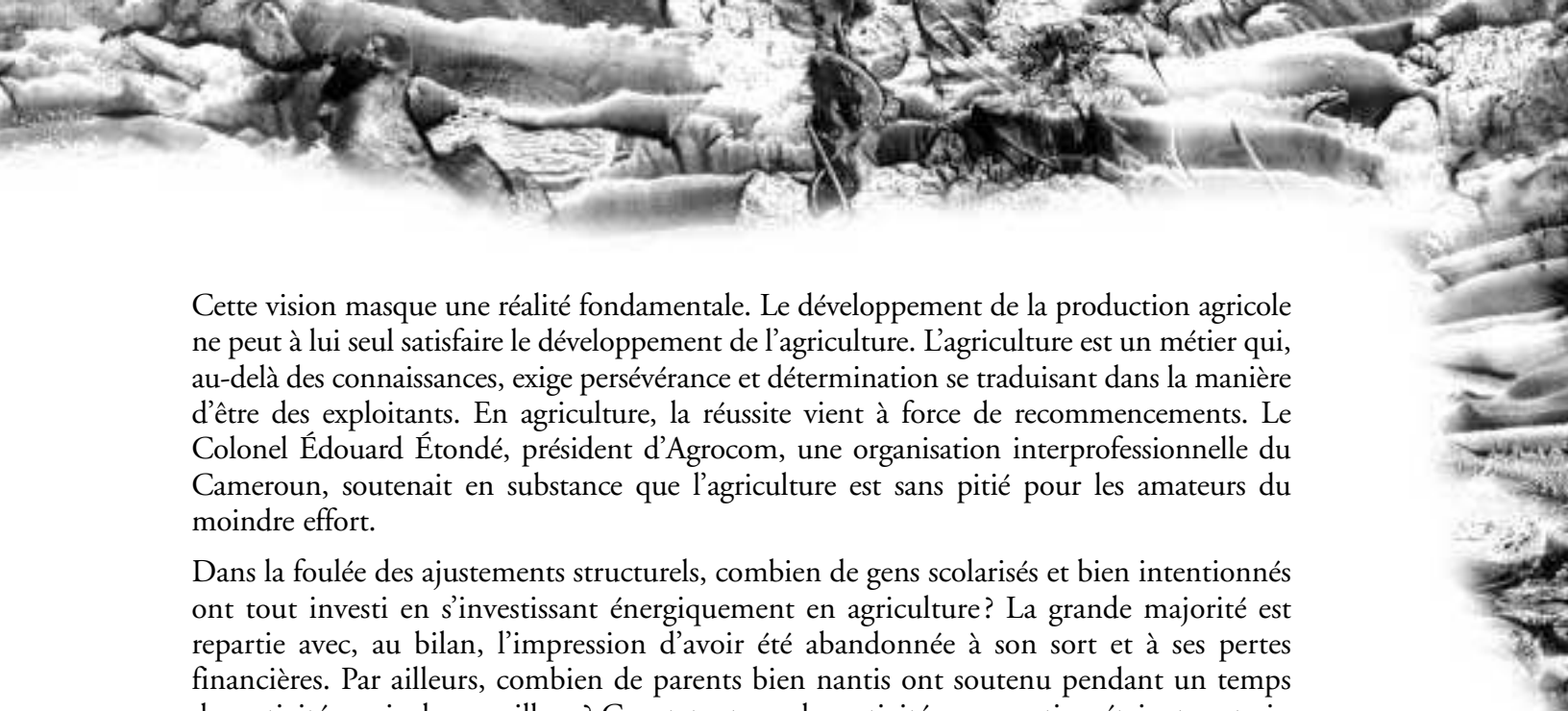
À ce chapitre, l'Afrique n'est pas une exception. Comme un peu partout dans le monde, l'agriculture n'a pas toute la reconnaissance d'une véritable profession. On a beau prêcher pour la masse laborieuse, discourir au nom des paysannes et paysans, au pire un certain mépris persiste, au mieux une incompréhension certaine existe toujours.

S'ajoute à cette problématique un phénomène particulier. L'élite africaine croit qu'elle peut contrôler l'agriculture à distance. À ses yeux le savoir lui appartient, tandis que la force d'œuvre demeure la propriété de la paysannerie. Elle estime que non seulement elle a la responsabilité et le devoir de relancer l'agriculture, mais qu'elle a la capacité de le faire elle-même. Elle croit qu'en dictant ses connaissances théoriques aux parents du village, les manœuvres du terroir, l'agriculture comme par enchantement va évoluer résolument.

Le ministre de l'Agriculture du Burkina Faso en 1996, Monsieur Michel Koutaba, se disait convaincu que sa seule présence à une activité agricole dans la Boucle du Mouhoun permettait une augmentation d'au moins 1 % des rendements aux champs. En fait, le ministre voulait souligner que sa participation avait pour effet de motiver les productrices et les producteurs, qu'un tel encouragement allait se traduire par une meilleure performance de leur part et, conséquemment, se répercuter sur les rendements, à la hausse évidemment.

Ce sont les dirigeants urbains qui prennent les décisions au nom du monde agricole. Convaincus au surplus qu'ils connaissent les problèmes, puisque eux-mêmes habitaient jadis le village. Ils ont oublié qu'entre temps ils ont séjourné à l'étranger pour compléter leurs études supérieures et qu'au retour c'est la capitale du pays qui les a accueillis et, depuis, pour la grande majorité d'entre eux, le seul pied qui a foulé la terre arable était recouvert d'un soulier ciré.

Dans la mouvance actuelle, le pouvoir africain est convaincu que l'avenir de l'agriculture repose, en grande partie, sur l'élite. De fait, le ministre de l'Agriculture du Cameroun, monsieur Perevet, déclarait: «L'avenir de l'agriculture camerounaise se trouve dans le développement par les élites d'un grand nombre d'exploitations privées agricoles, quelle que soit leur taille. Ces élites sont les entrepreneurs privés, les membres des professions libérales, les cadres du secteur privé, les hauts fonctionnaires de la République, les responsables des services centraux et extérieurs du ministère de l'Agriculture et les jeunes diplômés de la Faculté d'agronomie et des écoles d'agriculture. Aux côtés des agriculteurs restés au stade de la subsistance et dépourvus de ressources, ces élites doivent s'engager individuellement ou en groupe pour apporter les moyens qui font défaut au secteur.»



Cette vision masque une réalité fondamentale. Le développement de la production agricole ne peut à lui seul satisfaire le développement de l'agriculture. L'agriculture est un métier qui, au-delà des connaissances, exige persévérance et détermination se traduisant dans la manière d'être des exploitants. En agriculture, la réussite vient à force de recommencements. Le Colonel Édouard Étondé, président d'Agrocom, une organisation interprofessionnelle du Cameroun, soutenait en substance que l'agriculture est sans pitié pour les amateurs du moindre effort.

Dans la foulée des ajustements structurels, combien de gens scolarisés et bien intentionnés ont tout investi en s'investissant énergiquement en agriculture? La grande majorité est repartie avec, au bilan, l'impression d'avoir été abandonnée à son sort et à ses pertes financières. Par ailleurs, combien de parents bien nantis ont soutenu pendant un temps des activités agricoles au village? Constatant que les activités en question étaient en train de réduire leur avoir au même rythme que leur enthousiasme, ils ont tout laissé tomber en ayant acquis la nette impression d'avoir été floués par le village.

Les augures n'étaient pas toujours favorables; c'est le moins qu'on puisse écrire. Les paysannes et les paysans luttant pour leur survie n'arrivaient pas à satisfaire les attentes des bonzes du développement, qui retirèrent peu à peu leur appui. Sans compter que trop souvent ce combat au quotidien se livrait sur fond de lutte armée laissant pour compte l'agriculture. Les paysannes et les paysans étaient laissés à eux-mêmes dans leurs champs de mines, pendant que l'armée s'affairait à défendre le territoire contre ceux qui cherchaient à mettre la main sur des mines et autres ressources naturelles. Quand ce n'était pas la nature elle-même qui se refusait aux gens de la terre, les aléas climatiques cycliques venaient compromettre les efforts des plus persévérants.

Dans ce portrait chargé du contexte historique, jamais des femmes et des hommes d'États, aussi volontaires furent-ils, ne pouvaient avoir assez d'étoffe pour bâtir une agriculture durable sans y associer et y responsabiliser les paysannes et les paysans qui y œuvrent au quotidien.

# Schéma analytique

Non-développement de l'agriculture africaine

Des Afriques qui échouent

- Percours de l'humanité - esclavage - colonisation - indépendance
- Cultures de rentes au profit de l'exportation
- Cultures vivrières de subsistance
- Appropriation d'outils de développement au refus global.

CONSTAT

Non-reconnaissance de la profession

- L'élite urbaine décidant au nom du monde agricole
- Stagnation et déception de part et d'autre

Développement de l'agriculture sans associer les paysans

Une vision globale pour une solution locale

Les paysans et les paysans à la terre du développement de l'agriculture

- L'agriculture, moteur du développement du milieu, nécessite un accès aux
  - Savoir
  - Nouvelles technologies et à la recherche
  - Ressources: eau et terre
  - Marchés
- Le paysan citoyen
- Le rôle des pouvoirs locaux

La nécessaire concertation des paysans et des paysans: un individualisme collectif

- L'organisation paysanne et l'exercice de la citoyenneté
- L'organisation paysanne et l'exercice de la profession
- Le leadership organisationnel

L'État: un rôle de régulation et d'encadrement

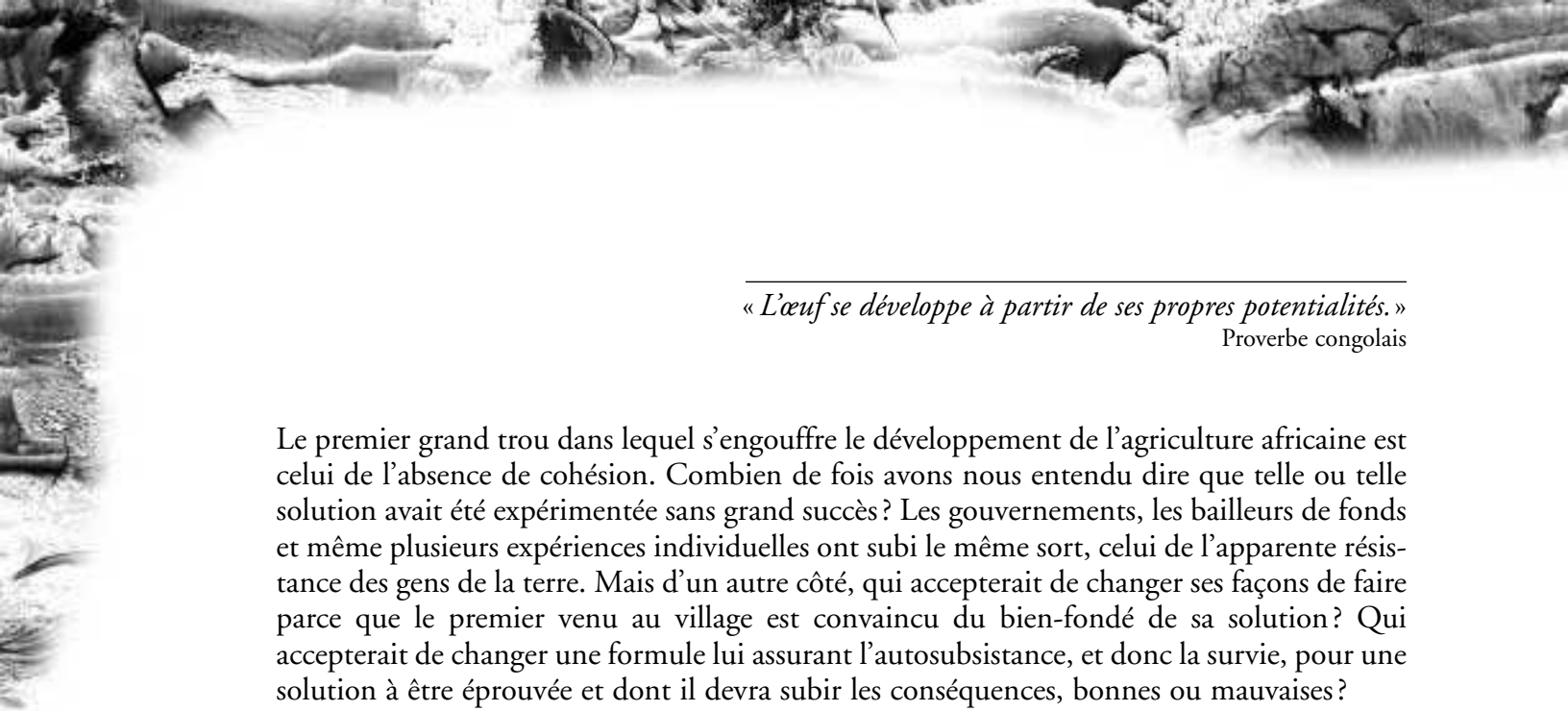
- La sécurité des personnes, des biens et des investissements
- La sécurisation de la production et des transactions
- Cadre législatif du foncier
- Le commerce international
- Le partage des risques



*Partie II*

*Une vision globale,  
pour une solution locale*





---

*« L'œuf se développe à partir de ses propres potentialités. »*  
Proverbe congolais

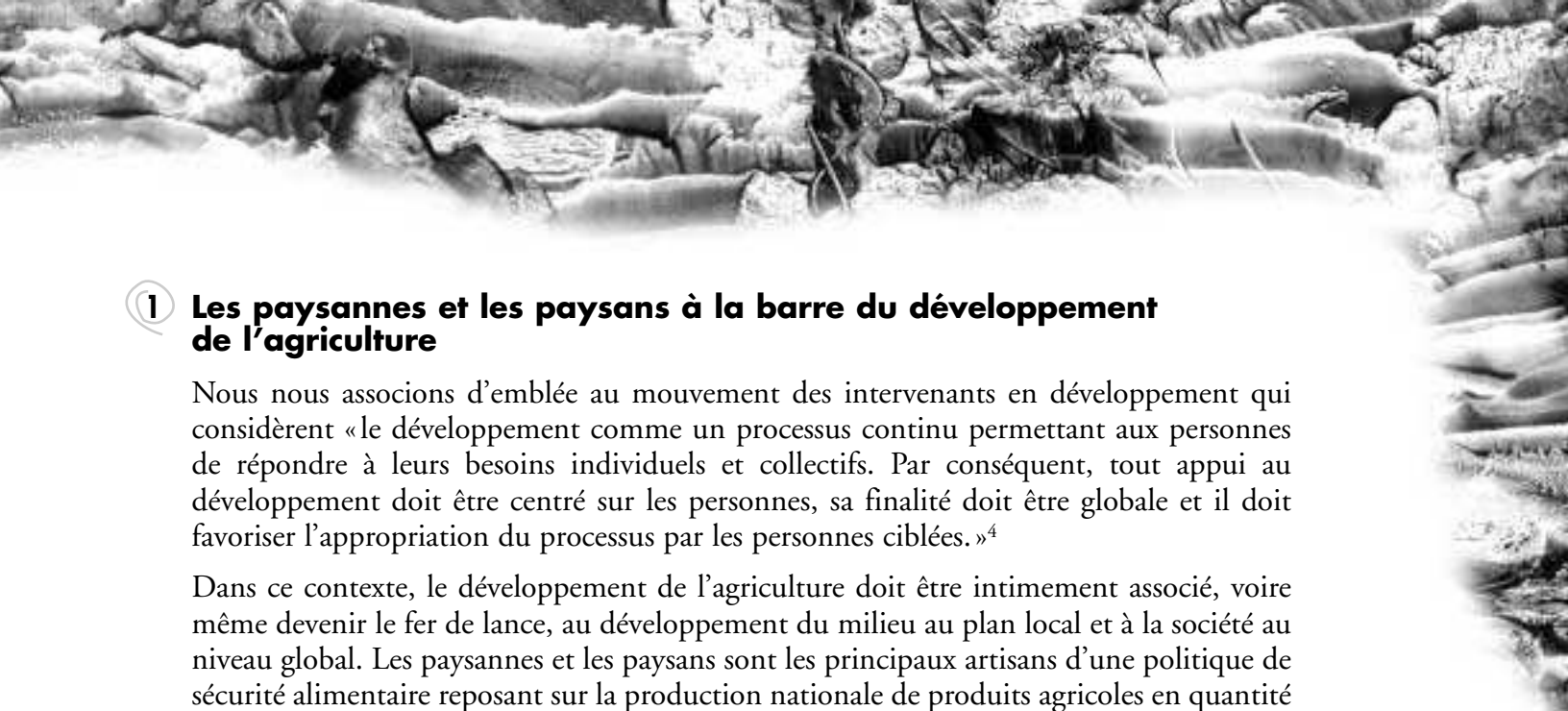
Le premier grand trou dans lequel s'engouffre le développement de l'agriculture africaine est celui de l'absence de cohésion. Combien de fois avons nous entendu dire que telle ou telle solution avait été expérimentée sans grand succès? Les gouvernements, les bailleurs de fonds et même plusieurs expériences individuelles ont subi le même sort, celui de l'apparente résistance des gens de la terre. Mais d'un autre côté, qui accepterait de changer ses façons de faire parce que le premier venu au village est convaincu du bien-fondé de sa solution? Qui accepterait de changer une formule lui assurant l'autosubsistance, et donc la survie, pour une solution à être éprouvée et dont il devra subir les conséquences, bonnes ou mauvaises?

La non-cohésion du développement avant celle de la coopération est certainement un facteur déterminant dans les résultats observables des 40 dernières années. Il ne faut pas s'y méprendre, ce phénomène ne tient pas du fait qu'il n'y a pas de plan directeur ou de cadre stratégique de développement ou de programme cadre de développement du secteur ou de, ou encore de. Non, le problème tient au fait que dans tous ces plans, il n'y a pas de paysans. D'abord, ils n'ont pas été consultés ou si peu, ils ne seront pas parties prenantes de la solution, pas plus que de son application. En d'autres mots, il n'y a pas cette synergie si essentielle et si fondamentale pour le développement de l'agriculture d'un pays.

Les « Hommes d'étoffe », malgré toute leur bonne volonté, avaient peut-être une vision trop partielle et même partielle du développement de l'agriculture. À l'image des dirigeants politiques au lendemain des indépendances, l'élite intellectuelle croyait que le développement du pays reposait sur leurs épaules et qu'ils devaient entraîner la masse laborieuse dans leur sillage. Ces Hommes d'étoffe n'ont pas su associer à leur projet de société le fil de trame de cette étoffe, soit les femmes et les hommes qui œuvrent quotidiennement à la recherche de solutions locales pour leur survie et pour un développement global.

Pour paraphraser l'allégorie du proverbe congolais... on a tant fait pour les paysans, pour le développement de l'agriculture et pour le développement du monde rural en général, que l'œuf n'a pu s'épanouir. Comme résultat, on a produit une omelette plutôt qu'un poulet bien en chair évoluant dans un contexte favorable. Comme nous le disions plus haut, nous voulions développer la production agricole, mais pour quel développement de l'agriculture?

Peut-être n'avons nous pas suffisamment permis aux femmes et aux hommes qui œuvrent aux champs de se responsabiliser. Si on avait vraiment mis en place les conditions nécessaires à leur propre développement, ne serait-il pas déjà réalisé? Poser la question c'est y répondre... Et quand on connaît la vigueur des « poulets bicyclettes » en Afrique... Dieu seul sait où l'agriculture serait rendue si nous avions permis à l'œuf d'éclore et de s'épanouir.



## 1 Les paysannes et les paysans à la barre du développement de l'agriculture

Nous nous associons d'emblée au mouvement des intervenants en développement qui considèrent «le développement comme un processus continu permettant aux personnes de répondre à leurs besoins individuels et collectifs. Par conséquent, tout appui au développement doit être centré sur les personnes, sa finalité doit être globale et il doit favoriser l'appropriation du processus par les personnes ciblées.»<sup>4</sup>

Dans ce contexte, le développement de l'agriculture doit être intimement associé, voire même devenir le fer de lance, au développement du milieu au plan local et à la société au niveau global. Les paysannes et les paysans sont les principaux artisans d'une politique de sécurité alimentaire reposant sur la production nationale de produits agricoles en quantité et en qualité suffisantes.

«La relation entre l'être humain et la nourriture quotidienne est si vitale que l'autosuffisance alimentaire est la première, la plus indispensable des souverainetés.»<sup>5</sup> C'est ainsi que la profession paysanne prend tout son sens, en faisant des citoyens de celles et ceux qui la pratiquent d'abord et avant tout. Des citoyens agissant localement sur leur milieu et collectivement pour la souveraineté de leur pays.

Aussi noble soit-elle, cette mission ne peut reposer sur les seules épaules des productrices et des producteurs. Tous les acteurs du développement doivent «mettre l'épaulé à la houe» dans une compréhension globale de la mission de l'agriculture, en soutenant la mise en œuvre de solutions locales par les paysannes et les paysans.

Cette synergie entre les différents acteurs du développement prendra forme dans un véritable contrat social régissant les rôles et responsabilités des uns et des autres, garantissant ainsi les conditions favorables au développement d'une agriculture citoyenne.

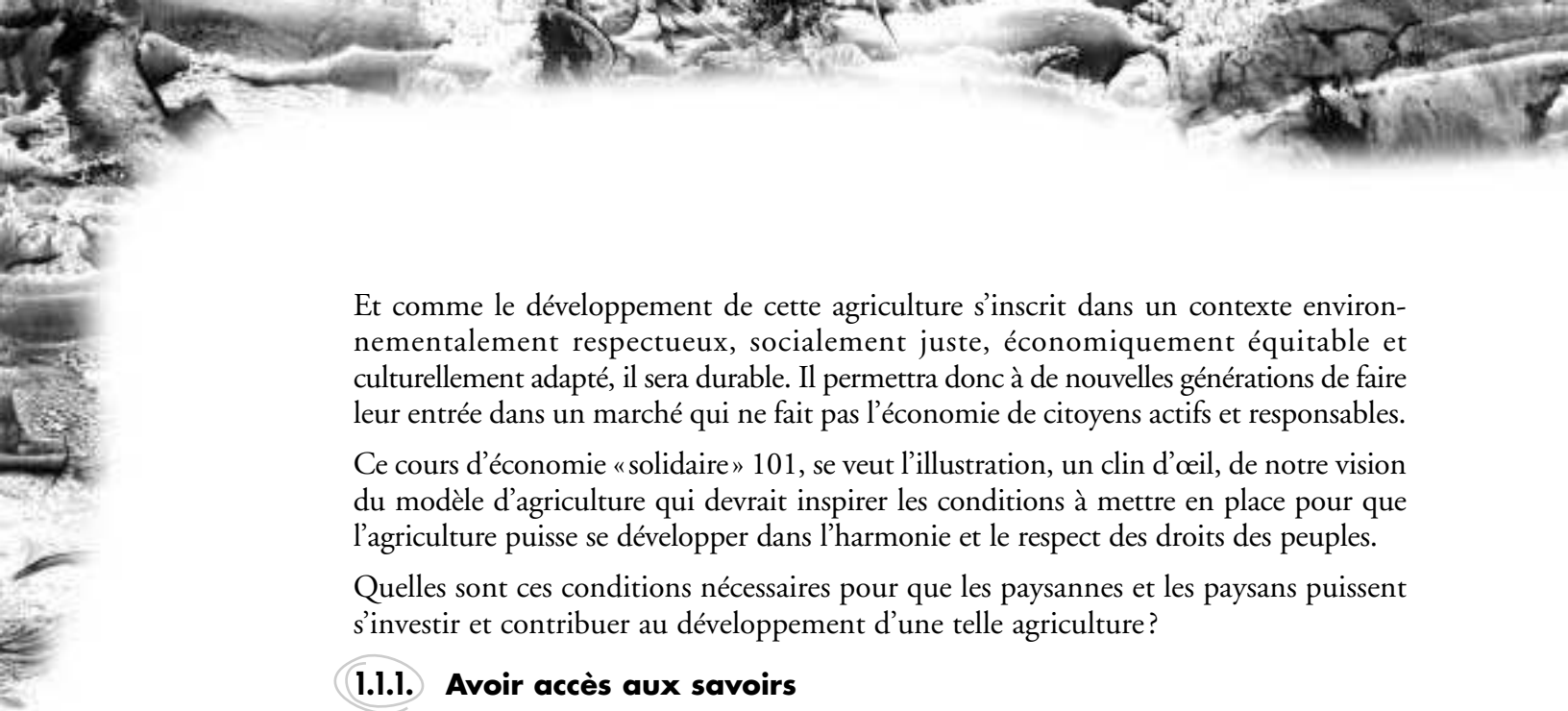
### 1.1 L'agriculture, moteur du développement du milieu

L'agriculture, moteur du développement du milieu, carbure à la sueur des femmes et des hommes qui triment aux champs pour exercer à la fois leur profession et leur citoyenneté. Ces gens de la terre produisent et mettent en marché des produits de qualité et en quantité suffisante pour remplir leur mission d'assurer la sécurité alimentaire de leur peuple. Du coup, ils développent leur exploitation et en retirent un revenu couvrant le coût de production, incluant un salaire décent pour leur labeur, permettant ainsi de répondre aux besoins fondamentaux de la famille.

Ceci étant, ces familles se procurent des biens et des services et injectent une partie de leurs revenus dans l'économie du milieu, contribuant ainsi à créer une nouvelle dynamique économique. Pour atteindre leurs objectifs, les paysannes et les paysans se sont regroupés, ils ont négocié avec les autres acteurs du milieu et par le fait même ils ont également influé sur la dynamique sociale.

<sup>4</sup> Extrait d'un document de réflexion de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et le développement durable, mai 2003.

<sup>5</sup> Gélinas, Jacques B., La globalisation du monde, Écosociété, 2000, p. 293



Et comme le développement de cette agriculture s'inscrit dans un contexte environnementalement respectueux, socialement juste, économiquement équitable et culturellement adapté, il sera durable. Il permettra donc à de nouvelles générations de faire leur entrée dans un marché qui ne fait pas l'économie de citoyens actifs et responsables.

Ce cours d'économie «solidaire» 101, se veut l'illustration, un clin d'œil, de notre vision du modèle d'agriculture qui devrait inspirer les conditions à mettre en place pour que l'agriculture puisse se développer dans l'harmonie et le respect des droits des peuples.

Quelles sont ces conditions nécessaires pour que les paysannes et les paysans puissent s'investir et contribuer au développement d'une telle agriculture?

### 1.1.1. **Avoir accès aux savoirs**

Pour que l'agriculture se développe et repose entre les mains de celles et de ceux qui y œuvrent au quotidien, il faut que ces femmes et ces hommes aient accès à la **formation**. Cette formation doit être basée sur leurs pratiques, tout en y juxtaposant des acquisitions théoriques complémentaires et adaptées. Et comme le développement de l'agriculture est une dynamique perpétuelle, les programmes de formation doivent s'inscrire dans un processus continu d'aller-retour entre l'action et la réflexion suivant l'évolution des pratiques agricoles et des besoins du marché.

Et puisque cette formation doit partir des pratiques des paysannes et des paysans, tout programme de formation devrait démarrer par la **reconnaissance et la valorisation des savoirs agricoles du milieu**. La prise de conscience et le partage des savoirs paysans renforcent la confiance dans la maîtrise de la profession et, en même temps, l'importance de l'exercice de la citoyenneté et de la solidarité, deux concepts que nous développerons un peu plus loin.

À titre d'exemple, dès sa création, l'Union catholique des cultivateurs (UCC)<sup>6</sup> a offert aux producteurs agricoles québécois de la formation de base, laquelle était diffusée dans son journal hebdomadaire, *La Terre de chez nous* (TCN)<sup>7</sup>. Ces articles devenaient en quelque sorte des cours par correspondance de l'UCC.

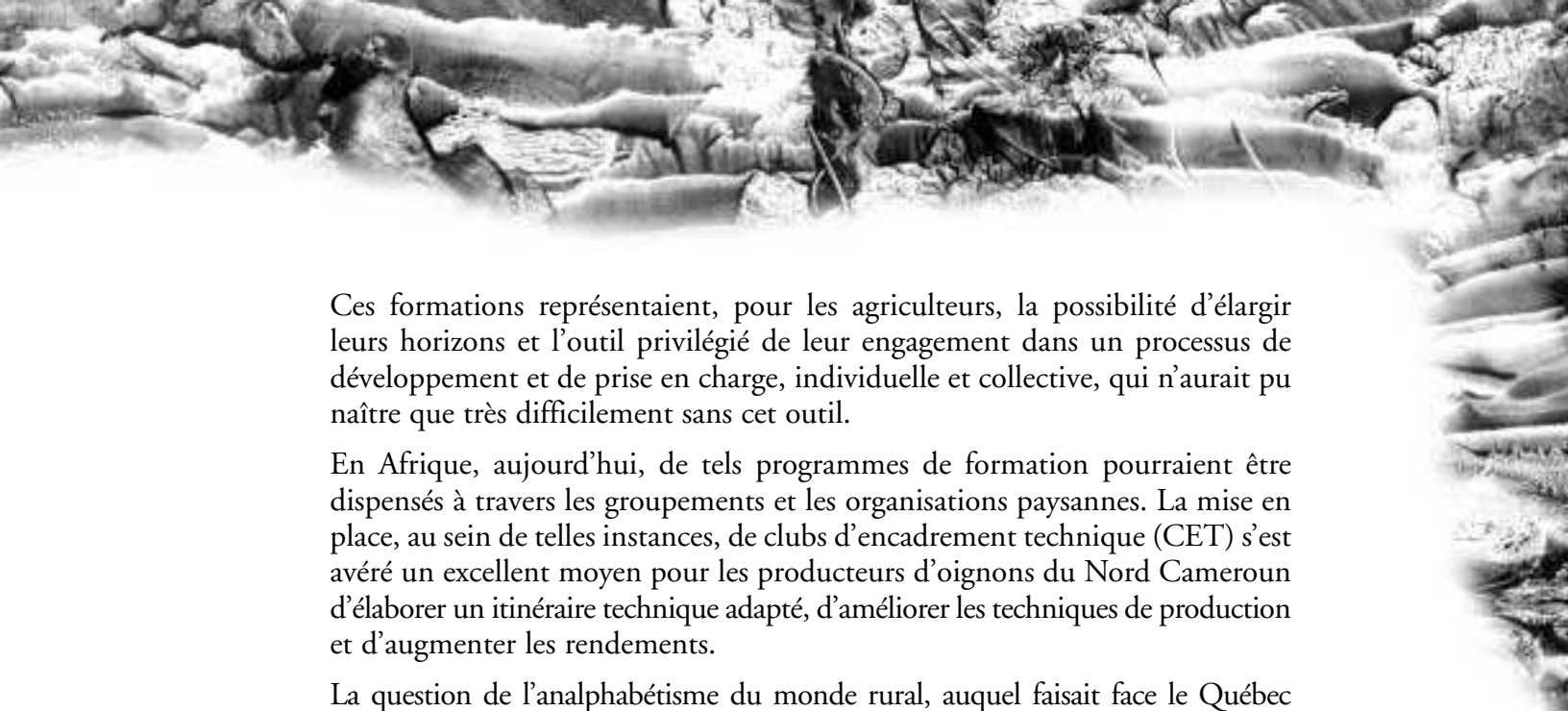
Sachant que bon nombre d'agriculteurs ne savaient pas lire, ils étaient invités à s'inscrire et à travailler en équipe avec d'autres agriculteurs. Ainsi, la façon la plus répandue de réaliser les apprentissages était les cercles d'étude, constitués de quatre à sept voisins, membres ou non de l'UCC.

Dès 1929, le premier cours officiel avec inscription, examen et diplôme commence à être publié en tranche hebdomadaire dans la TCN. Les thèmes d'étude allaient des problèmes d'ordre pratique comme la comptabilité, la rotation des cultures ou les mutuelles d'assurances, à des thèmes plus globaux tels que la coopération ou la doctrine sociale de l'Église.

<sup>6</sup> Dénommée maintenant l'Union des producteurs agricoles (UPA).

<sup>7</sup> Journal hebdomadaire encore publié auprès du monde rural du Québec.





Ces formations représentaient, pour les agriculteurs, la possibilité d'élargir leurs horizons et l'outil privilégié de leur engagement dans un processus de développement et de prise en charge, individuelle et collective, qui n'aurait pu naître que très difficilement sans cet outil.

En Afrique, aujourd'hui, de tels programmes de formation pourraient être dispensés à travers les groupements et les organisations paysannes. La mise en place, au sein de telles instances, de clubs d'encadrement technique (CET) s'est avéré un excellent moyen pour les producteurs d'oignons du Nord Cameroun d'élaborer un itinéraire technique adapté, d'améliorer les techniques de production et d'augmenter les rendements.

La question de l'analphabétisme du monde rural, auquel faisait face le Québec d'alors, se pose avec beaucoup d'acuité dans l'Afrique d'aujourd'hui. À court terme, le groupement peut souscrire certains interprètes, mais à long terme, **des programmes d'alphabétisation et la scolarisation** des plus jeunes devront soutenir la formation et favoriser l'accès aux savoirs pour les paysannes et les paysans.

Les mécanismes de formation ne suffisent pas, eux seuls, à combler le besoin d'accès aux savoirs pour le monde paysan. Ces savoirs doivent être diffusés et actualisés à travers des systèmes d'information efficaces et complémentaires. Sur le plan économique, les principaux acteurs de la mise en marché des produits agricoles au sein des organisations ont besoin de suivre l'évolution des marchés afin de prendre, au nom des productrices et des producteurs qu'ils représentent, les décisions pertinentes pour l'obtention d'un prix optimal pour leurs produits. Cette information sur les marchés et sur leur évolution peut influencer les pratiques agricoles: le choix des spéculations à valoriser, la période de production et de mise en marché, le traitement des produits, etc.

Au Burkina Faso, les responsables de la filière karité ont mené une campagne de sensibilisation, auprès de 1 500 femmes productrices, à propos de la demande de produits biologiques et ils ont diffusé un cahier de charges sur la certification. De ce fait, les productrices qui se sont conformées au cahier de charges ont pu obtenir 2 500 Fcfa/kg pour leur beurre de karité comparé à 1 500 Fcfa/kg<sup>8</sup> pour le beurre non biologique.

Enfin, sur le **plan politique**, les paysannes et les paysans doivent être au fait de **l'information** sur le contexte sociopolitique et sur leurs droits afin de pouvoir les exercer et, à défaut, de les réclamer. L'accès à ces informations permettra aux gens de la terre de réfléchir et d'échanger sur les règles et politiques régissant leur profession, voire même de les influencer.

---

<sup>8</sup> En avril 2004, 400 Fcfa = 1\$ CA.



### 1.1.2 Avoir accès aux nouvelles technologies, à la recherche et au financement

Il est difficile de prétendre maintenir le dynamisme d'un secteur d'activités, encore moins son développement, sans consacrer des ressources et des énergies à la recherche. Pourtant, dans la foulée du retrait des États, la recherche fondamentale a été réduite à sa plus simple expression. Dans le contexte africain, pour la plupart, les centres de recherche universitaire sont littéralement coupés du reste du monde parce qu'amputés de leur budget. À défaut d'être des éléphants blancs, ils demeurent de vraies tours d'ivoire.

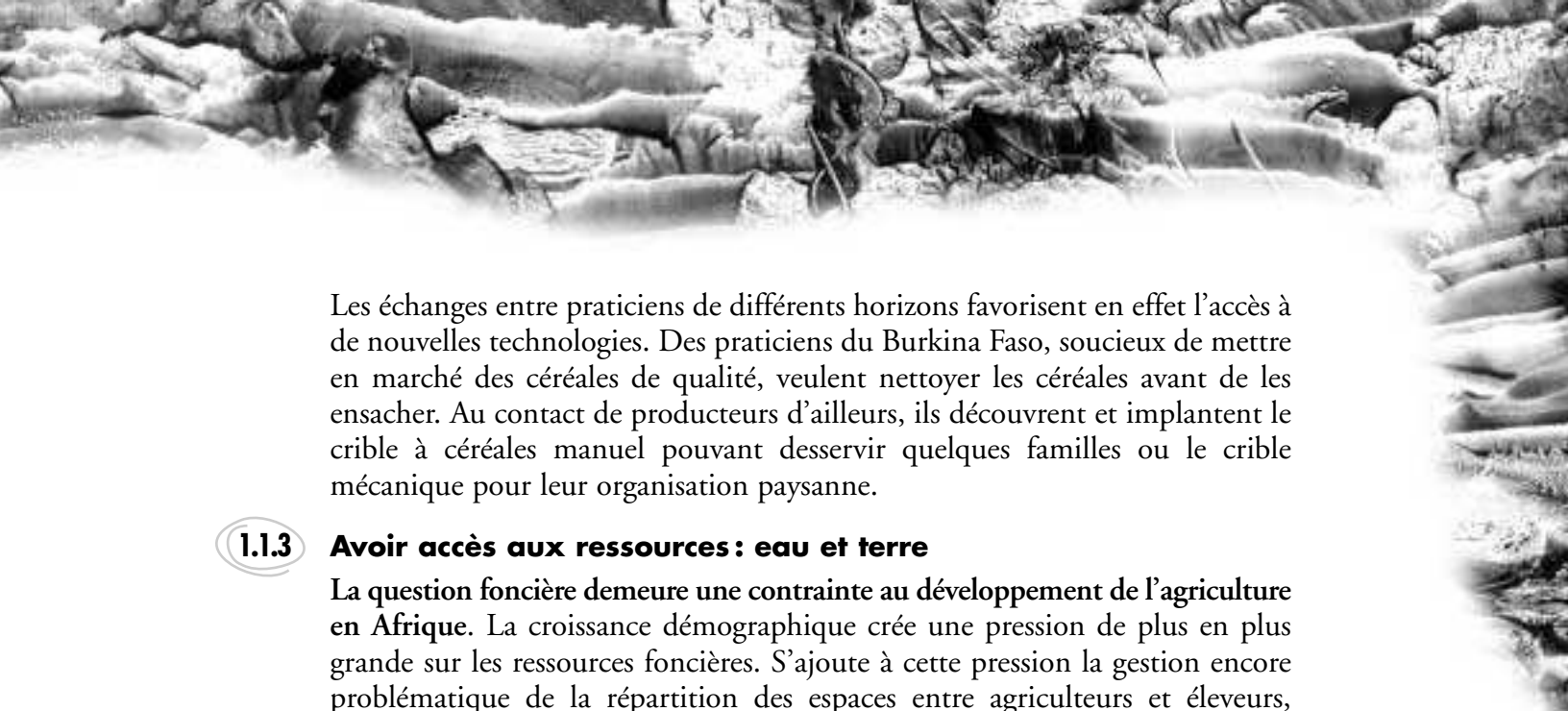
Très peu de structures de l'État, et pas davantage les maisons d'enseignement, ont la possibilité ou la capacité de répondre à leur mission de vulgarisation. Or, **la recherche constitue un facteur incontournable** dans la capacité de l'agriculture africaine de faire valoir tous ses attributs. Le soutien à la recherche et au développement ainsi qu'à la circulation de l'information jusqu'au paysan dans son champ apparaît donc comme une composante incontournable du renforcement des capacités des paysannes et des paysans.

**Les gens de la terre doivent connaître les technologies existantes qui pourraient répondre à leurs besoins.** Dans un dialogue continu entre chercheurs et praticiens, les paysannes et paysans doivent pouvoir orienter les recherches en fonction de leurs besoins véritables : les outils appropriés à leur potentiel agricole et financier. En ce sens, pour que la recherche se concrétise dans des solutions applicables et appliquées par les productrices et les producteurs, des mécanismes d'accès à **certaines formes de crédit** doivent être mis en place pour celles et ceux que la recherche trouve au champ.

Les organisations paysannes et certains projets de coopération au développement tentent de palier timidement et partiellement à ces lacunes au niveau de la recherche. Nous avons mentionné plus haut les clubs d'encadrement technique qui permettaient de vulgariser un certain nombre de techniques adaptées.

C'est ainsi que des producteurs d'oignons du Nord Cameroun utilisaient beaucoup d'engrais de synthèse pour produire de plus gros oignons et obtenir de la sorte un meilleur rendement et un meilleur revenu. Cependant, ils rencontraient beaucoup de difficultés à conserver leur production, qui avait la fâcheuse habitude de pourrir avant d'atteindre le marché. Un jour, en lien avec des producteurs étrangers, ils ont découvert des techniques d'analyse de sol à leur portée et constaté par la même occasion qu'ils utilisaient trop de produits fertilisants.

Du coup, ils réduisent leurs coûts de production et produisent des oignons de plus grande qualité, qui résistent mieux à la pourriture. Qui plus est, les oignons, plus fermes que ceux d'antan, sont presque aussi lourds que ces derniers, se conservent et résistent mieux au transport. Au bout du compte, les revenus des producteurs se sont révélés inversement proportionnels à la grosseur de leurs oignons.



Les échanges entre praticiens de différents horizons favorisent en effet l'accès à de nouvelles technologies. Des praticiens du Burkina Faso, soucieux de mettre en marché des céréales de qualité, veulent nettoyer les céréales avant de les ensacher. Au contact de producteurs d'ailleurs, ils découvrent et implantent le crible à céréales manuel pouvant desservir quelques familles ou le crible mécanique pour leur organisation paysanne.

### 1.1.3 Avoir accès aux ressources : eau et terre

**La question foncière demeure une contrainte au développement de l'agriculture en Afrique.** La croissance démographique crée une pression de plus en plus grande sur les ressources foncières. S'ajoute à cette pression la gestion encore problématique de la répartition des espaces entre agriculteurs et éleveurs, source de perpétuels conflits.

Trop souvent, dans ces pays, les solutions sur la table font partie du problème. S'opposent sur le terrain les normes coutumières d'attribution des espaces et les règles domaniales, plus modernes, que certains voudraient voir suppléer aux premières. Si les unes érigent en dogme des textes qui ne prennent pas en compte les pratiques usuelles, les autres ne sont peut-être plus adaptées aux réalités de l'usage ainsi que des pratiques agricoles et d'élevage d'aujourd'hui.

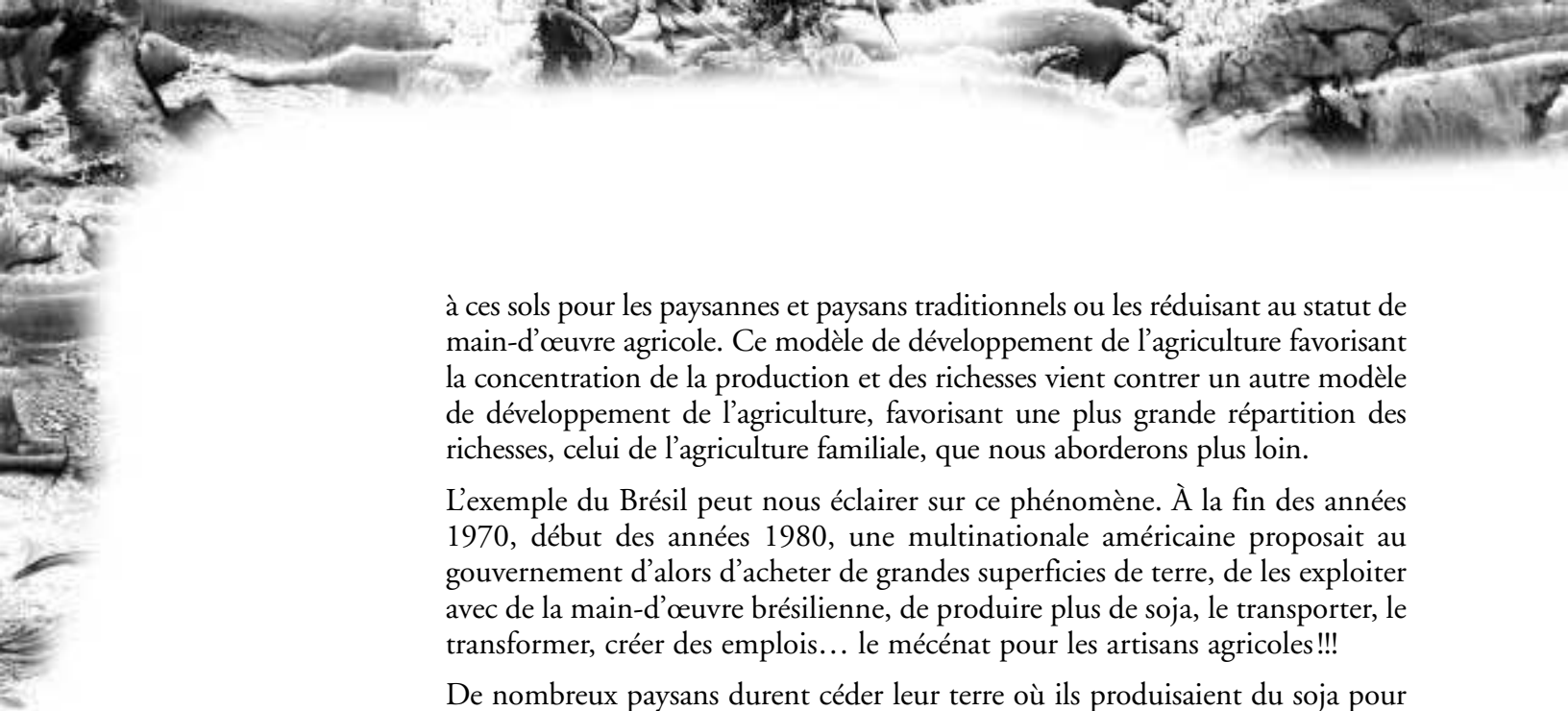
Un atelier national de concertation sur le foncier rural, tenu à Ségou au Mali en 2001, concluait que la solution à la problématique foncière consistait à « légaliser le légitime ».<sup>9</sup> C'est comme si Salomon, au lieu de proposer de séparer l'enfant en deux, avait proposé aux deux femmes qui se prétendaient chacune être la mère de l'unique enfant de fonder une famille à trois ! Assez moderne comme solution !

Et puisqu'il est question de femmes, que dire du **droit d'accès à la terre pour les femmes** ? La réforme des lois, des pratiques et des coutumes qui gère le foncier ne saura répondre à elle seule à cette iniquité. Dans ce cas précis, la réforme devra également porter sur les modes de gestion en matière d'héritage et de divorce, et seule la mobilisation politique des paysans, mais surtout des paysannes, pourra influencer les décideurs en ce sens.

Le problème foncier est directement relié aux investissements à long terme et à l'accès au crédit. Comment un producteur peut-il s'engager sans savoir pour combien de temps il aura accès à son investissement ? Comment obtenir un crédit substantiel sans pouvoir offrir une garantie à long terme ?

L'accès à la terre sur une base de long terme afin de donner accès à un crédit garanti ne veut pas nécessairement dire soumettre la gestion du foncier aux seules règles du marché. Dans le contexte socio-économique actuel de la plupart des pays africains, ce modèle pourrait s'avérer catastrophique. Déjà, en périphérie des grandes villes, les superficies cultivables deviennent, à un rythme inquiétant, la propriété de riches citoyens urbains, privant ainsi l'accès

<sup>9</sup> Kadari Traoré, Revue trimestrielle de l'université Mande Bukari, n° 1, 1<sup>er</sup> trimestre 2003.



à ces sols pour les paysannes et paysans traditionnels ou les réduisant au statut de main-d'œuvre agricole. Ce modèle de développement de l'agriculture favorisant la concentration de la production et des richesses vient contrer un autre modèle de développement de l'agriculture, favorisant une plus grande répartition des richesses, celui de l'agriculture familiale, que nous aborderons plus loin.

L'exemple du Brésil peut nous éclairer sur ce phénomène. À la fin des années 1970, début des années 1980, une multinationale américaine proposait au gouvernement d'alors d'acheter de grandes superficies de terre, de les exploiter avec de la main-d'œuvre brésilienne, de produire plus de soja, le transporter, le transformer, créer des emplois... le mécénat pour les artisans agricoles!!!

De nombreux paysans durent céder leur terre où ils produisaient du soja pour nourrir leur famille et s'engager au service de la multinationale. Après quelques années, la super inflation aidant, les gages des paysans devenus ouvriers agricoles ne suffisaient plus à nourrir leur famille. Même si le Brésil était devenu un des plus grands exportateurs de soja, est-ce le modèle d'agriculture à soutenir?

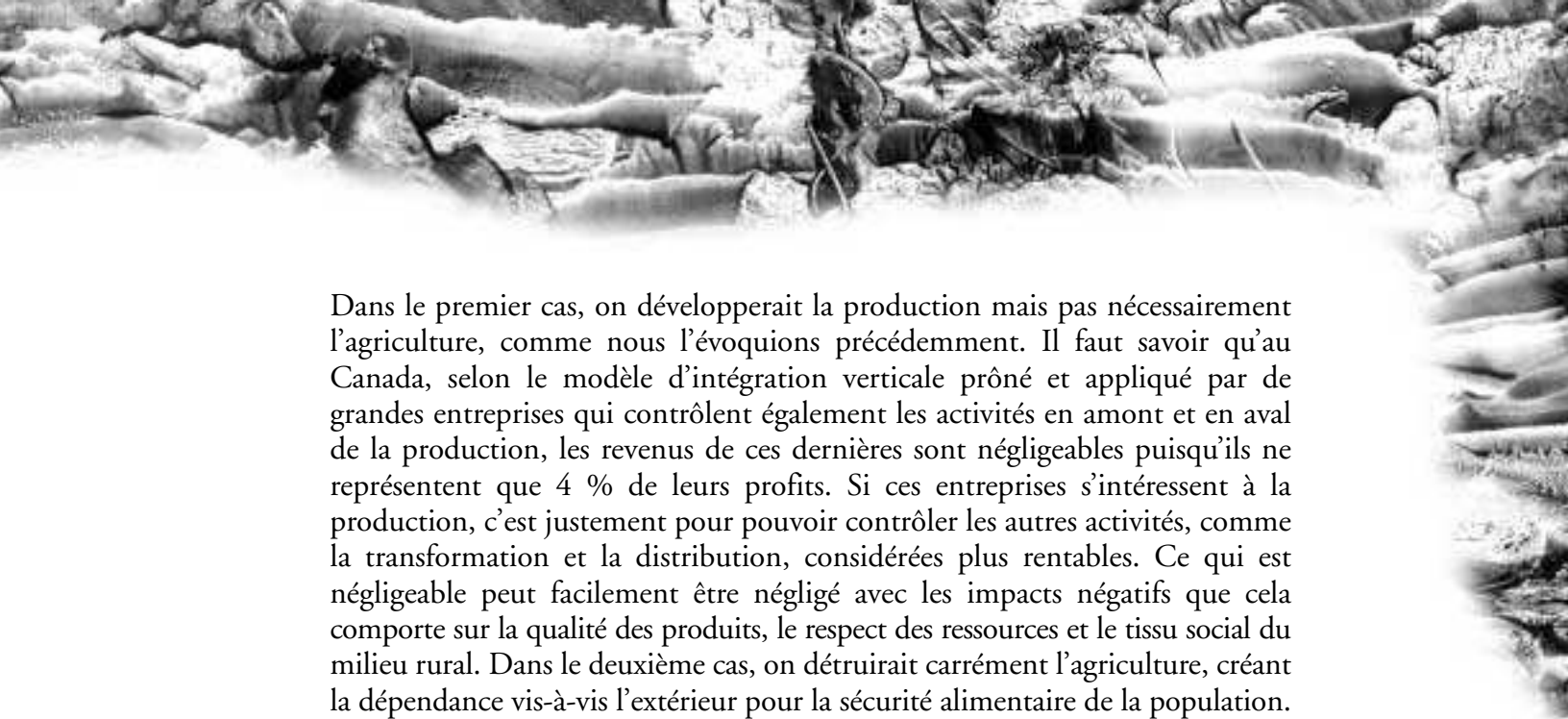
**Pour accéder à une autre ressource essentielle, l'eau, des technologies simples et efficaces sont disponibles**, mais encore faut-il y avoir accès. L'irrigation des surfaces cultivables par des demis tuyaux de PVC, au lieu de simples caniveaux de terre, permettent de mieux gérer la ressource et d'éviter les trop grandes pertes d'eau, denrée souvent rare, par absorption ou évaporation. Cette technique, pourtant simple, permet à l'eau d'arriver là où on en a besoin et peut avoir un effet majeur sur le rendement de l'exploitation et son développement. Pour la mise en œuvre de ce type de projet, les artisans de cette exploitation devront avoir accès à un crédit. Seront-ils en mesure de fournir les garanties exigées?

À plus long terme, pour assurer la viabilité de son exploitation agricole, le paysan doit l'inscrire dans une dynamique économique telle, que l'exploitation sera transférable aux prochaines générations. **Ces dernières doivent également avoir accès à des ressources naturelles encore saines** afin de s'acquitter, à leur tour, du rôle de pourvoyeur de produits agricoles de qualité.

Dans le respect de ces ressources du milieu, fondé sur une connaissance constamment actualisée, les paysannes et les paysans pourront léguer aux générations suivantes un potentiel agricole en harmonie avec le milieu de production et l'évolution de la demande. Cependant, seule une garantie d'accès à long terme aux ressources peut en assurer une gestion respectueuse et prometteuse.

#### 1.14 Avoir accès au marché

Devant l'urbanisation rapide des populations africaines et le portrait actuel de la production agricole, très centrée sur l'autoconsommation, certains seraient tentés d'opter pour un développement rapide de la production à partir de grandes exploitations ou pire, de combler l'écart actuel entre la production et la demande croissante par l'importation.



Dans le premier cas, on développerait la production mais pas nécessairement l'agriculture, comme nous l'évoquions précédemment. Il faut savoir qu'au Canada, selon le modèle d'intégration verticale prôné et appliqué par de grandes entreprises qui contrôlent également les activités en amont et en aval de la production, les revenus de ces dernières sont négligeables puisqu'ils ne représentent que 4 % de leurs profits. Si ces entreprises s'intéressent à la production, c'est justement pour pouvoir contrôler les autres activités, comme la transformation et la distribution, considérées plus rentables. Ce qui est négligeable peut facilement être négligé avec les impacts négatifs que cela comporte sur la qualité des produits, le respect des ressources et le tissu social du milieu rural. Dans le deuxième cas, on détruirait carrément l'agriculture, créant la dépendance vis-à-vis l'extérieur pour la sécurité alimentaire de la population.

Voilà pourquoi UPA DI continue de soutenir le modèle de l'agriculture familiale, une agriculture aux mains de celles et ceux qui y œuvrent en harmonie avec le milieu, un modèle axé sur le respect des droits pour une agriculture équitable. D'autant que certaines études du Club du Sahel<sup>10</sup> tendent à démontrer que la production de produits agricoles s'ajuste à la demande et croît parfois même plus rapidement que cette dernière.

L'accès à des marchés, selon ces études, constitue un stimulus au développement et encore plus quand il s'agit d'un marché de proximité. Pour éviter les délais entre l'offre et la demande, il suffirait, comme nous l'avons souligné plus haut, que les productrices et les producteurs aient accès à l'information et qu'ils développent la capacité de lire les signaux du marché.

Au Mali et au Burkina Faso, des paysannes et des paysans au sein d'organisations bien structurées ont regroupé des stocks de céréales significatifs. Ces organisations ne disposent pas pour autant de tous les outils et des ressources pour régulariser l'offre et ne maîtrisent pas la conjoncture climatique, pas plus que les décisions administratives. Conséquemment, au Burkina on a même constitué des stocks excédentaires, ce qui peut, momentanément, démobiliser les membres.

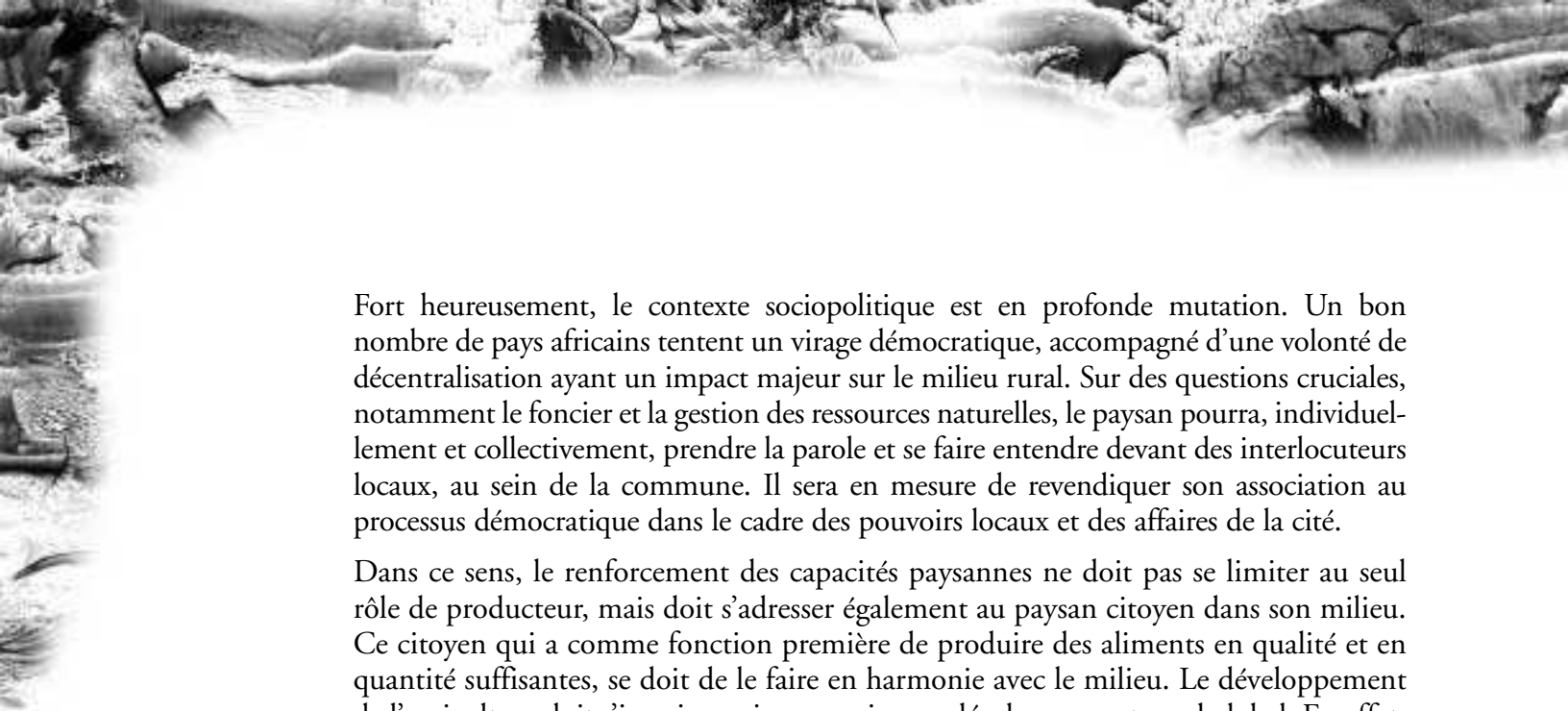
Par ailleurs, pour répondre à cette demande, les producteurs céréaliers regroupés en organisations ont dû accéder à des moyens de transport permettant de regrouper l'offre et l'acheminer sur le marché. Afin d'étendre la période de commercialisation et mieux profiter des opportunités des marchés, des outils d'entreposage et de conservation ont été mis en place.

## **1.2 Le paysan citoyen, la responsabilité citoyenne**

L'histoire nous confirme que de tout temps et en tout lieu, mais en particulier en Afrique, le paysan a été marginalisé, bien qu'il représente encore aujourd'hui de 60 % à 80 % de la population du continent.

<sup>10</sup> Club du Sahel, « Les transformations de l'agriculture Ouest-africaine : évolutions 1960-1990, défis pour l'avenir, implication pour les pays sahéliens », OCDE, Serge Snrech, Paris, juin 1996.

Club du Sahel, « Croissance démographique et développement urbain : impact sur l'offre et la demande alimentaire », OCDE, Serge Snrech, Paris, janvier 1997.



Fort heureusement, le contexte sociopolitique est en profonde mutation. Un bon nombre de pays africains tentent un virage démocratique, accompagné d'une volonté de décentralisation ayant un impact majeur sur le milieu rural. Sur des questions cruciales, notamment le foncier et la gestion des ressources naturelles, le paysan pourra, individuellement et collectivement, prendre la parole et se faire entendre devant des interlocuteurs locaux, au sein de la commune. Il sera en mesure de revendiquer son association au processus démocratique dans le cadre des pouvoirs locaux et des affaires de la cité.

Dans ce sens, le renforcement des capacités paysannes ne doit pas se limiter au seul rôle de producteur, mais doit s'adresser également au paysan citoyen dans son milieu. Ce citoyen qui a comme fonction première de produire des aliments en qualité et en quantité suffisantes, se doit de le faire en harmonie avec le milieu. Le développement de l'agriculture doit s'inscrire, voire souscrire, au développement rural global. En effet, comment peut-on imaginer une agriculture florissante, rendant disponibles en quantité des produits de qualité, mais qui ne pourraient être accessibles à une part importante de la population, faute de moyens ?

L'offre des productrices et des producteurs doit bien sûr satisfaire la demande du milieu urbain en croissance constante, mais elle doit également répondre aux besoins de la population rurale qui s'est éloignée de la production agricole. Le passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture de marché de type familial va influencer sur la dynamique sociale et économique du milieu. Une diversification des activités économiques prendra place et créera une nouvelle demande solvable.

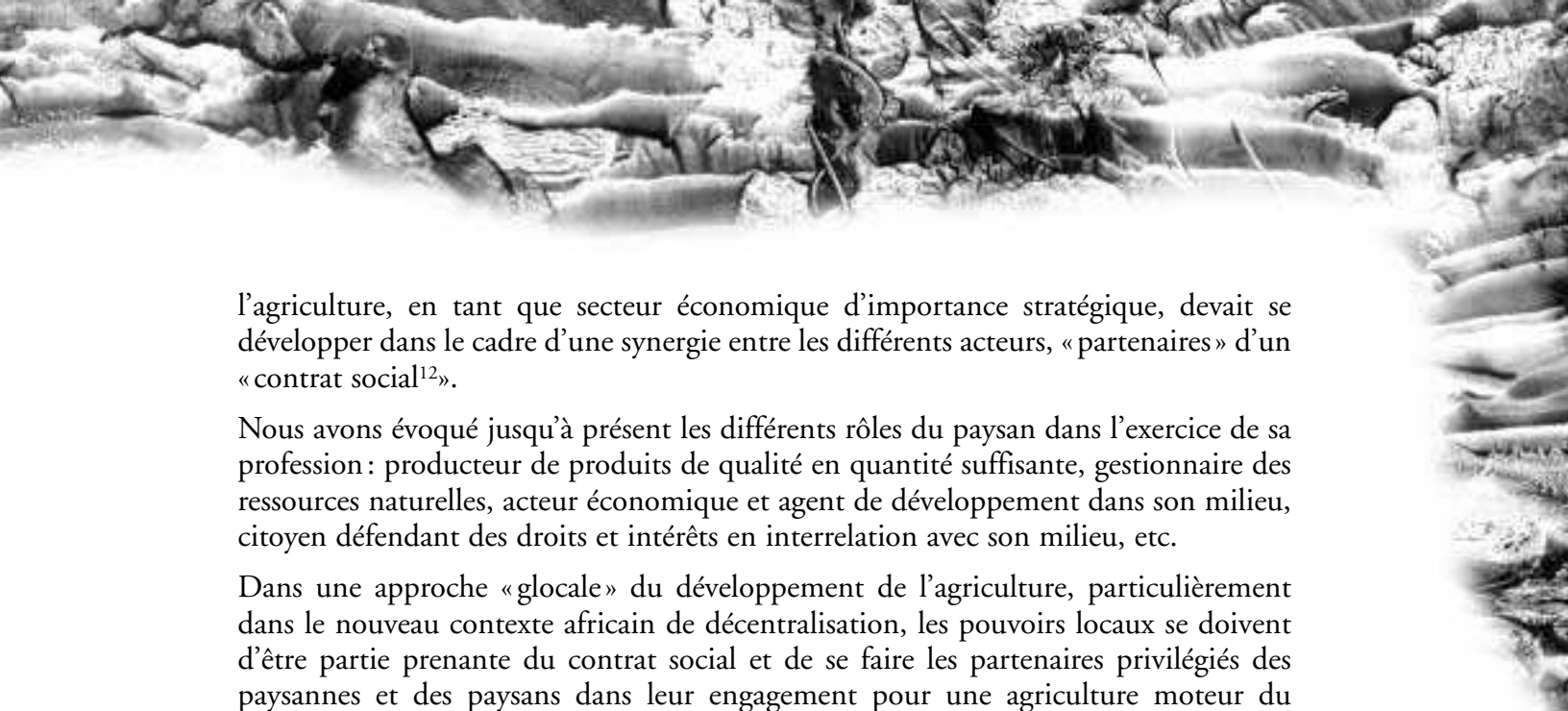
Dans des villages maliens, au sud de la capitale Bamako, des paysannes et des paysans regroupés au sein d'associations villageoises pour le développement (AVD) ont mis sur pied une fédération de 60 AVD réparties dans trois communes<sup>11</sup> rurales. Collectivement, par le biais de cette fédération, ils réfléchissent au développement de leur zone, ils identifient leurs priorités, ils cherchent des appuis extérieurs et se dotent de services favorisant entre autres le développement des activités agricoles. Concrètement, les paysans de 38 de ces villages ont fait passer la valeur de leur production cotonnière de 340 000 \$ CA à près de 900 000 \$ en l'espace de six ans.

Qui plus est, la fédération des AVD a mis en place, pour chacune des trois communes rurales de son territoire, un comité communal servant d'interface avec les élus de la commune. Chaque village n'est pas représenté au sein du conseil des élus de la commune; par contre, à travers leur comité communal, les paysans peuvent se faire entendre et participer aux affaires de la cité, contribuant ainsi à l'instauration d'un nouvel ordre démocratique au Mali.

### **1.3 Le rôle des pouvoirs locaux**

Nous l'avons soutenu précédemment, la profession paysanne n'a pas qu'une incidence économique. De par sa mission centrée sur la sécurité alimentaire de la population, elle est fortement investie d'un mandat social vis-à-vis son pays et son peuple. À ce titre, nous avons également soutenu dans le précédent numéro de *Terres humaines* que

<sup>11</sup> Expérience de Solidarité-Union-Coopération (SUCO) dans l'arrondissement de Sanankoroba, au Mali.



l'agriculture, en tant que secteur économique d'importance stratégique, devait se développer dans le cadre d'une synergie entre les différents acteurs, « partenaires » d'un « contrat social<sup>12</sup>».

Nous avons évoqué jusqu'à présent les différents rôles du paysan dans l'exercice de sa profession : producteur de produits de qualité en quantité suffisante, gestionnaire des ressources naturelles, acteur économique et agent de développement dans son milieu, citoyen défendant des droits et intérêts en interrelation avec son milieu, etc.

Dans une approche « globale » du développement de l'agriculture, particulièrement dans le nouveau contexte africain de décentralisation, les pouvoirs locaux se doivent d'être partie prenante du contrat social et de se faire les partenaires privilégiés des paysannes et des paysans dans leur engagement pour une agriculture moteur du développement rural.

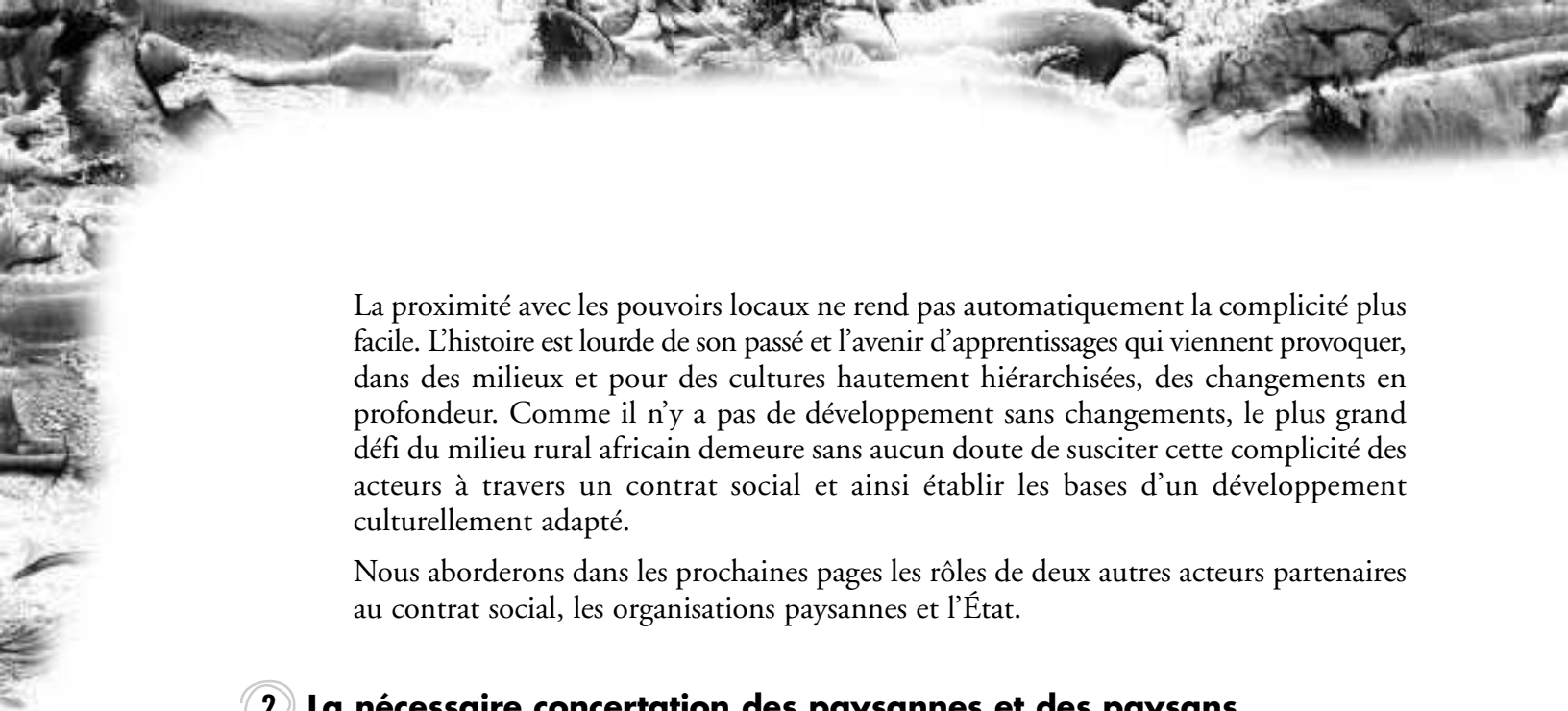
Ces autorités locales ont comme première responsabilité d'assurer au paysan la protection civile afin que ses libertés fondamentales soient assurées et que son intégrité physique soit protégée. Sur le plan économique, les pouvoirs locaux doivent favoriser la présence d'activités diversifiées et en harmonie avec la vocation première du milieu rural qu'est l'agriculture. Ce faisant, ils contribueront à créer une nouvelle dynamique économique et sociale, propice au développement du milieu, favorisant ainsi l'émergence à proximité d'une nouvelle demande solvable pour les produits agricoles.

Pour atteindre cet objectif, les responsables des pouvoirs locaux doivent créer les conditions nécessaires à la réalisation d'activités économiques sécuritaires sur leur territoire. La présence d'institutions financières et la sécurisation des transactions constituent les premières de ces conditions. Non seulement la présence de ces institutions favorise l'accès au crédit, mais elle incite le milieu, et en particulier les paysannes et les paysans, à épargner, permettant par le fait même une plus grande contribution des ressources du milieu dans son propre développement et une plus grande autonomie.

Enfin, les responsables des pouvoirs locaux doivent faciliter la mise en marché des produits du milieu et particulièrement les produits agricoles. Les marchés publics, la circulation des personnes et des produits, l'accès au transport, la promotion du milieu et de ses produits sont autant de moyens qu'une collectivité peut se donner, à travers les pouvoirs locaux, afin d'optimiser la contribution de l'agriculture au développement.

Au Mali et au Burkina Faso, les organisations paysannes qui ont instauré des systèmes collectifs de mise en marché des céréales ont démontré de façon éloquent la nécessaire complicité entre le paysan et le milieu pour mener à bien leurs opérations. Inversement, des pratiques commerciales non protégées, via un encadrement juridique administré par des pouvoirs locaux consciencieux, peuvent mettre en péril l'existence même de ces organisations. Quand un acheteur de la place qu'on croyait de bonne foi s'accapare d'une partie importante des stocks, qu'il n'arrive pas à payer et que les recours juridiques ne donnent pas de résultats, l'organisation est non seulement en difficulté financière sérieuse, mais c'est toute sa crédibilité auprès de ses membres qui en souffre.

<sup>12</sup> Sécurité élémentaire pour une agriculture Terre à Terre, Collection Terres humaines, UPA DI, mai 2002.



La proximité avec les pouvoirs locaux ne rend pas automatiquement la complicité plus facile. L'histoire est lourde de son passé et l'avenir d'apprentissages qui viennent provoquer, dans des milieux et pour des cultures hautement hiérarchisées, des changements en profondeur. Comme il n'y a pas de développement sans changements, le plus grand défi du milieu rural africain demeure sans aucun doute de susciter cette complicité des acteurs à travers un contrat social et ainsi établir les bases d'un développement culturellement adapté.

Nous aborderons dans les prochaines pages les rôles de deux autres acteurs partenaires au contrat social, les organisations paysannes et l'État.

## ② La nécessaire concertation des paysannes et des paysans

« Un seul pied ne trace pas un chemin. » « Un seul doigt ne cueille pas un caillou. ». Ces proverbes sont si répandus en Afrique qu'on ne saurait les attribuer à une culture plutôt qu'à une autre. L'idée de la nécessaire concertation, particulièrement dans le milieu rural, est bel et bien présente dans le quotidien des gens de la terre africaine.

Il nous reste à nous interroger sur la façon dont cette concertation devrait s'articuler pour mieux contribuer à une agriculture moteur du développement du milieu. Quel est le rôle de l'organisation paysanne en tant qu'outil d'expression de la citoyenneté de ses membres et en tant que soutien au développement de la profession ?

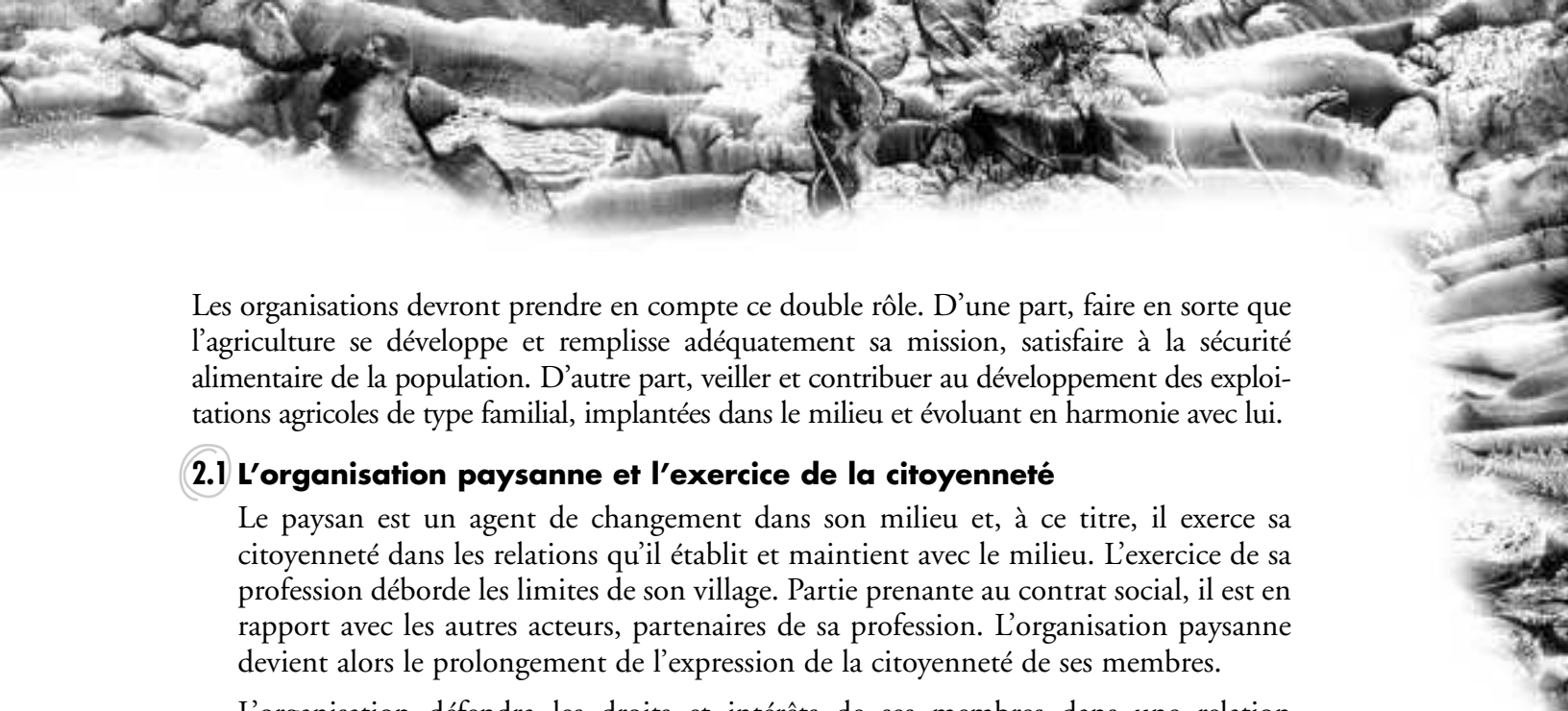
C'est au sein d'organisations paysannes démocratiques et fortes, ainsi que d'un mouvement agricole unifié que s'exprimera la vision globale du développement de l'agriculture et la recherche d'applications locales. La durabilité du développement de l'agriculture et la viabilité des exploitations agricoles ne sont pas exclusivement tributaires de la capacité de produire des paysannes et des paysans.

L'approche « globale » du développement de l'agriculture favorise la recherche d'une voie alternative mettant l'accent sur l'interdépendance et se situant entre le développement de chaque exploitation agricole et les conditions à mettre en place collectivement pour y arriver. C'est ce qu'on pourrait appeler « l'individualisme collectif ».

L'agriculture ne saurait se développer sans l'amélioration des conditions de vie des familles paysannes basées sur un juste revenu pour leurs produits. Pour être équitable, ce prix doit couvrir le coût de production du produit incluant le salaire de la paysanne et du paysan. L'exploitation agricole qui assure un revenu décent à la famille permet à celle-ci de répondre à ses besoins fondamentaux, notamment en matière d'éducation et de santé. Elle sera suffisamment dynamique sur le plan économique pour qu'elle puisse être transférable aux prochaines générations et contribuera ainsi au développement durable d'une agriculture viable.

À elle seule, l'exploitation agricole ne saurait supporter le développement de l'agriculture. Pour qu'elle se développe, l'exploitation a besoin de rencontrer des conditions favorables que se donneront les organisations paysannes ou qu'elles revendiqueront auprès des différentes instances de l'État.





Les organisations devront prendre en compte ce double rôle. D'une part, faire en sorte que l'agriculture se développe et remplisse adéquatement sa mission, satisfaire à la sécurité alimentaire de la population. D'autre part, veiller et contribuer au développement des exploitations agricoles de type familial, implantées dans le milieu et évoluant en harmonie avec lui.

## **2.1 L'organisation paysanne et l'exercice de la citoyenneté**

Le paysan est un agent de changement dans son milieu et, à ce titre, il exerce sa citoyenneté dans les relations qu'il établit et maintient avec le milieu. L'exercice de sa profession déborde les limites de son village. Partie prenante au contrat social, il est en rapport avec les autres acteurs, partenaires de sa profession. L'organisation paysanne devient alors le prolongement de l'expression de la citoyenneté de ses membres.

L'organisation défendra les droits et intérêts de ses membres dans une relation soutenue avec l'État, mais également par le biais de plaidoyer et de mobilisation. Dans ses représentations auprès de l'État ou d'autres intervenants, l'organisation veillera, comme nous l'avons évoqué plus haut, à ce que soient pris en compte à la fois les besoins individuels du paysan dans l'exercice de sa profession et les conditions collectives nécessaires à son exercice.

Il appartient à l'organisation de mettre en place divers mécanismes de communication permettant au paysan à travers elle d'être en lien avec l'État, mais également avec les autres partenaires de sa profession. En ce sens, à travers la recherche de marchés dans une approche filière, l'organisation établira des liens avec les partenaires que sont les commerçants, les institutions financières, les transporteurs, etc. Elle négociera les conditions de mise en marché des produits de ses membres: quantités, qualité, volume, rythme d'approvisionnement, entreposage, prix, conditions de paiement, etc.

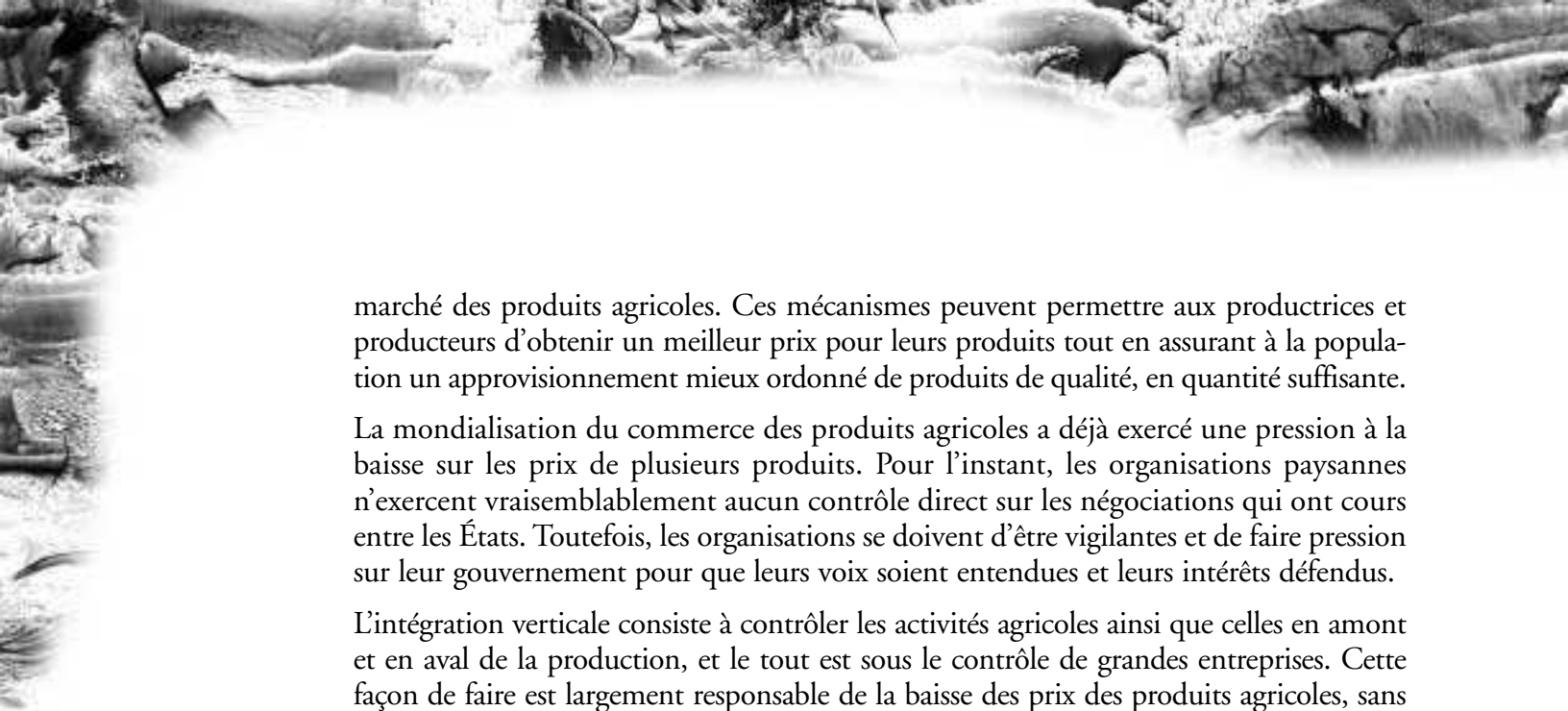
L'organisation recherchera donc un prix équitable pour le paysan et les conditions collectives nécessaires à l'exercice de la profession et à la réalisation de sa mission.

## **2.2 L'organisation paysanne et l'exercice de la profession**

En plus de son rôle de défenseur des droits et intérêts de ses membres, l'organisation paysanne se doit également de soutenir directement les paysannes et les paysans dans l'exercice de leur profession. L'organisation s'acquittera de ce mandat, notamment en mettant en place des services à l'égard de ses membres.

Pour améliorer la production, nous avons déjà évoqué, à titre d'exemple, la mise en place par des organisations paysannes de CET. Ces clubs permettent d'établir un itinéraire technique pour les produits et pour la zone, agissant ainsi sur la productivité de l'espace exploité, le coût de production, le volume produit et la qualité du produit. Un tel encadrement peut aussi porter sur des activités connexes à la production, comme l'entreposage et la conservation des produits.

La pierre angulaire du soutien à une agriculture «équitable», basée sur le modèle de la ferme familiale et lui assurant un juste prix pour ses produits, est sans aucun doute la mise en place par les organisations paysannes de systèmes collectifs de mise en



marché des produits agricoles. Ces mécanismes peuvent permettre aux productrices et producteurs d'obtenir un meilleur prix pour leurs produits tout en assurant à la population un approvisionnement mieux ordonné de produits de qualité, en quantité suffisante.

La mondialisation du commerce des produits agricoles a déjà exercé une pression à la baisse sur les prix de plusieurs produits. Pour l'instant, les organisations paysannes n'exercent vraisemblablement aucun contrôle direct sur les négociations qui ont cours entre les États. Toutefois, les organisations se doivent d'être vigilantes et de faire pression sur leur gouvernement pour que leurs voix soient entendues et leurs intérêts défendus.

L'intégration verticale consiste à contrôler les activités agricoles ainsi que celles en amont et en aval de la production, et le tout est sous le contrôle de grandes entreprises. Cette façon de faire est largement responsable de la baisse des prix des produits agricoles, sans pour autant faire baisser le prix à la consommation. En effet, des entreprises intégrées font produire de grandes quantités de produits agricoles et en assument leur transport, leur transformation et souvent même leur distribution. Cette intégration verticale permet de déplacer les profits aux autres chaînons de la filière agroalimentaire et, ainsi, maintenir les prix payés au paysan en dessous des coûts de production. C'est d'ailleurs ces mêmes entreprises qui, pour augmenter leur volume et leur part de marché, achètent, toujours sous le coût de production, les produits des exploitations agricoles familiales.

Cette situation, où on ne reconnaît pas les coûts réels de production dans la détermination des prix des produits agricoles, favorise la concentration de la production, la diminution du nombre d'exploitations et l'augmentation de l'exode rural. Bien que peu répandu en Afrique, ce modèle, s'apparentant à celui préconisé par les « Hommes d'étoffe », a déjà fait ses ravages dans certains pays d'Amérique du Sud et semble privilégié par les grandes institutions internationales et même par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA).

Le mandat des organisations paysannes de résister à cette pression du marché, voire même de renverser la vapeur, n'est pas une mince tâche. Le contrôle de la mise en marché appuyé sur la régulation de l'offre et rendu possible par la mise en place de systèmes collectifs semble l'outil privilégié pour les organisations paysannes.

La régulation de l'offre est un mécanisme d'ajustement du volume de production aux besoins des marchés local, national ou international. Elle peut aller jusqu'au contrôle des importations et la détermination de la production nationale. La régulation de l'offre est un outil collectif permettant de répartir, de façon équitable, la richesse entre les producteurs agricoles et les autres maillons de la chaîne agroalimentaire, sans pour autant faire augmenter le prix à la consommation. Elle offre les conditions propices à la protection de l'agriculture familiale.

La problématique est de taille. Elle déborde, et de loin, le continent africain puisqu'elle se pose à l'échelle de la planète. Les fantassins sont nombreux et solidaires. Enracinés au sol, ils en saisissent l'essence, en tirent leur énergie pour mieux lui rendre dans l'exercice de leur profession paysanne.



### 2.3 Le leadership organisationnel

Plus que jamais, dans le contexte de la mondialisation des marchés, l'affirmation du droit de produire pour assurer la sécurité alimentaire de son peuple devient une nécessité. Encore faut-il être capable de défendre ce droit d'abord auprès des autorités de l'État et puis répercuter ce plaidoyer dans le cadre des accords commerciaux internationaux, notamment à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Des organisations paysannes devront émerger des leaders, de nouveaux « Hommes d'étoffe » tissés à la fibre paysanne, pour que le leadership soit organisationnel et non individuel. Le leader paysan sert de courroie de transmission entre le paysan et les autres acteurs du développement, dont les représentants de l'État. Il informe le milieu paysan de ses droits, s'enquiert auprès de lui de ses besoins et de ses intérêts et les défends auprès des autorités concernées.

En fait, ce sont les organisations paysannes qui doivent devenir les véritables leaders du milieu. À l'intérieur de ces organisations, les individus doivent s'inscrire dans un processus démocratique assurant la circulation de l'information dans les deux sens, exécutant du coup les mandats que les paysannes et paysans ont bien voulu leur confier.

Dans le contexte culturel africain hautement hiérarchisé, c'est le chef qui est en vue et les autres, à partir du deuxième, s'effacent. Il est très rare qu'en présence du chef ou du président, le sous-chef ou le vice-président prenne la parole sans qu'on ne l'y invite. Et que dire si vous n'êtes que membre, femme ou jeune? Rien! Le travail au niveau des structures et du fonctionnement des organisations paysannes prend alors toute son importance.

La structure organisationnelle du mouvement paysan peut favoriser un tel processus démocratique guidé par des visionnaires que sont les leaders paysans. Cette structure organisationnelle doit permettre la circulation de l'information :

- De la base au sommet par et entre les leaders locaux et les leaders régionaux, puis nationaux.
- Entre ces leaders et les autorités locales, régionales et nationales.

Les productrices et producteurs du Québec se regroupent dans un syndicat de base au niveau d'un ensemble de villages. Leurs élus des syndicats de base d'une même région convergent vers des fédérations régionales qui délèguent des représentants au niveau de la confédération nationale.

Ainsi, les prises de positions de la base remontent d'abord jusqu'aux fédérations régionales, qui les acheminent à leur tour à la confédération nationale, ce qui permet à cette dernière de prendre des décisions éclairées sur les grandes orientations de l'Union et les faire redescendre jusqu'à la base. Et l'ensemble des instances de l'Union, chacune à leur niveau et dans leurs sphères de compétences, défend des positions d'une même inspiration auprès de leurs interlocuteurs.



### 3 L'État: un rôle de régulation et d'encadrement

Nous l'avons déjà évoqué, la mission même de l'agriculture, qui est de contribuer à la sécurité alimentaire de la population, dépasse de loin la seule responsabilité des paysannes et des paysans et doit être prise en compte par l'ensemble de la société. Le rôle de régulation et d'encadrement de l'État par la mise en place de politiques cohérentes et adaptées est ici capital.

L'État doit en effet s'assurer de l'existence des conditions nécessaires pour que les paysannes et les paysans puissent exercer leur profession et remplir leur mission. Ces conditions devront prendre en compte, comme nous l'énoncions dans le dernier numéro de *Terres humaines*, la sécurité des personnes, des biens et des investissements, la sécurisation de la production et des transactions (voir l'illustration de la toile de fond au début du document). Cet ensemble de politiques et de règles favorisant le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire de la population encadrera la mise à contribution des autres acteurs et partenaires de l'État.

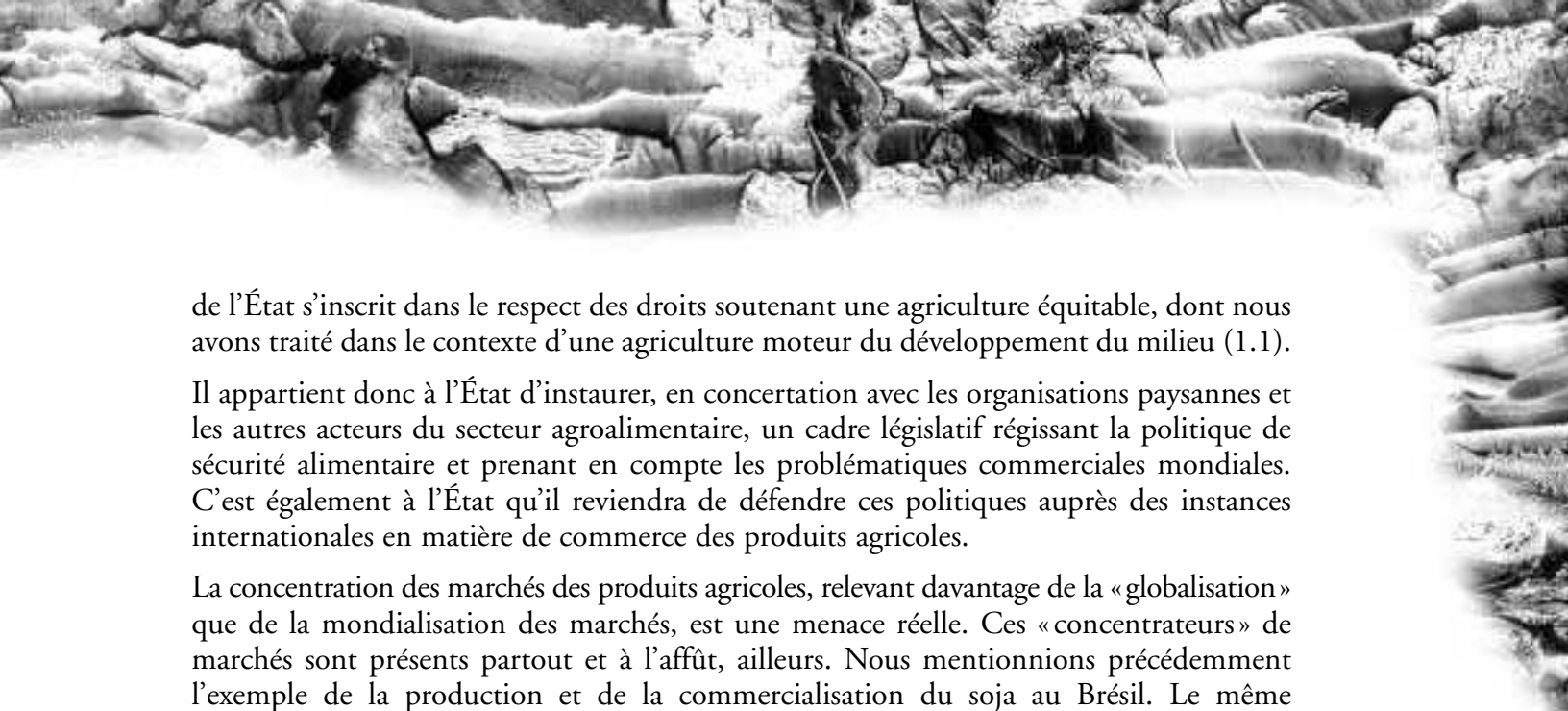
L'établissement et le maintien d'un État de droit constituent assurément le premier rôle que doit jouer l'État pour permettre aux autres acteurs d'assumer leurs propres responsabilités. Cet État de droit, soutenu par un système juridique fonctionnel, assure la protection des pratiques commerciales et sécurise les transactions commerciales qui pourraient rendre vulnérables les productrices et producteurs agricoles.

Pour éclairer les pratiques commerciales des organisations paysannes, l'État doit faciliter la mise en place de systèmes d'information sur les marchés et leur accessibilité. L'État offrira ainsi aux responsables des systèmes collectifs de mise en marché au sein des organisations un des outils nécessaires permettant de régulariser l'offre et de mieux répondre aux besoins du marché, tout en sécurisant le revenu des paysannes et des paysans.

Afin de faciliter l'accès au crédit et de sécuriser à long terme les investissements des exploitations agricoles, l'État doit mettre en place un cadre législatif du droit foncier. La réalité actuelle du droit foncier en Afrique n'est pas simple. Loin de nous la prétention de croire posséder la solution. Par ailleurs, le point de vue des paysans maliens suggérant de «légaliser le légitime» nous apparaît une piste intéressante à explorer, tentant ainsi de concilier la législation à la pratique et au mode actualisé de gestion traditionnelle du territoire.

Toujours pour sécuriser la dimension économique du secteur agricole, l'État se doit de légiférer sur les activités des institutions financières. Il doit également mettre en place des politiques d'ouverture et d'accès aux marchés facilitant la sécurité du revenu des paysannes et des paysans et, du coup, la pérennité des exploitations agricoles.

Le rôle de l'État par rapport à l'accès aux marchés est d'autant plus important que dans le contexte de la mondialisation, il déborde les frontières du pays. Non seulement l'État doit reconnaître la mission de l'agriculture quant à la sécurité alimentaire et y contribuer à sa manière, mais il doit protéger cette agriculture contre l'invasion de produits de l'extérieur qui pourraient menacer l'existence d'une partie plus ou moins grande du secteur. Ce rôle



de l'État s'inscrit dans le respect des droits soutenant une agriculture équitable, dont nous avons traité dans le contexte d'une agriculture moteur du développement du milieu (1.1).

Il appartient donc à l'État d'instaurer, en concertation avec les organisations paysannes et les autres acteurs du secteur agroalimentaire, un cadre législatif régissant la politique de sécurité alimentaire et prenant en compte les problématiques commerciales mondiales. C'est également à l'État qu'il reviendra de défendre ces politiques auprès des instances internationales en matière de commerce des produits agricoles.

La concentration des marchés des produits agricoles, relevant davantage de la « globalisation » que de la mondialisation des marchés, est une menace réelle. Ces « concentrateurs » de marchés sont présents partout et à l'affût, ailleurs. Nous mentionnions précédemment l'exemple de la production et de la commercialisation du soja au Brésil. Le même phénomène pourrait bientôt affecter l'Afrique.

L'État a un rôle de régulation et de contrôle par rapport à ce phénomène. Pour l'éclairer et le supporter, les leaders des organisations paysannes se doivent d'en saisir les enjeux, de partager leurs analyses avec leurs membres et avec le mouvement agricole international, ainsi que se concerter avec les représentants de l'État.

L'exemple des pays producteurs de coton à la dernière séance de négociation de l'OMC à Cancun est très éloquent en cette matière. Pour une des rares fois à ce genre de tribune, des pays africains non seulement se sont faits entendre, mais se sont imposés face à la coalition des grands marchés, de l'argent des pays riches.

Ce long préambule pour introduire un rôle essentiel de l'État, nécessaire dans les pays où l'agriculture est déjà bien établie et à plus forte raison en Afrique dans une agriculture qui se construit : le partage des risques. Quel que soit le type d'entreprise, du secteur agricole ou manufacturier, on peut difficilement faire des voltiges sans filet de sécurité. Dans le domaine agricole encore plus qu'ailleurs, les risques liés à des causes hors de notre contrôle, tels que les aléas climatiques et la conjoncture économique mondiale sont nombreux.

Dans le cadre d'une mission concernant la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population, l'État se doit, en concertation avec le milieu agricole, de mettre en place des mesures pour partager les risques et soutenir les exploitations agricoles dans l'adversité. Au Québec, ces mesures de soutien et de partage de risques se nomment assurance récolte, stabilisation des prix, crédit agricole, etc. Aux paysannes et aux paysans africains de nommer avec leur gouvernement les outils de protection de la sécurité alimentaire à long terme.

## En conclusion

Rappelons-nous le proverbe congolais: « L'œuf se développe à partir de ses propres potentialités. ». Des femmes et des hommes s'organisent pour soutenir leurs exploitations agricoles, développer la production et offrir au marché des produits de qualité en quantité suffisante, à un prix assurant la pérennité des exploitations.

Nul n'est à l'abri des aléas. Les paysannes et paysans africains le savent mieux que quiconque. L'œuf a beau s'épanouir et se faire poulet, il n'échappera pas à la casserole. Mais, même délicatement posé sur un lit de riz, un poulet sans sauce ne nourrit pas son homme fut-il d'étoffe. Voilà pourquoi nous suggérons humblement une sauce qui a fait ses preuves et qui continue à affronter les épreuves pour mieux soutenir l'agriculture: une sauce assaisonnée des conditions favorables au développement de l'agriculture.

Ces conditions s'inscrivent dans une approche « globale » du développement de l'agriculture, consacrant les paysannes et les paysans à la barre de l'agriculture, regroupés au sein d'organisations prenant en compte les besoins et les intérêts des individus et de la collectivité, dans un État jouant un rôle de régulation et d'encadrement.

Malgré leur stature sociale, leur pouvoir politique, leurs aspirations économiques et leur détermination, les Hommes d'étoffe, souvent d'État, urbain pour la plupart, n'ont pas su développer l'agriculture en Afrique. Le modèle proposé, axé sur l'augmentation de la production à partir de directives venant de la ville et de ruraux soumis aux desseins de leurs dirigeants, n'a pas donné les résultats escomptés.

L'agriculture a une âme, elle doit être nourrie. Sa mission, assurer la sécurité alimentaire de la population, n'est pas qu'économique, elle est également sociale, environnementale et culturelle. Les nouvelles Femmes et les nouveaux Hommes d'étoffe devront avoir la fibre paysanne pour prétendre parler au nom de celles et ceux qui ont comme mission la sécurité alimentaire de la population. Une telle vision de la place de l'agriculture dans le développement de l'Afrique nous incite à concevoir le développement de l'agriculture comme un tout sociétal mû par un levain paysan.